

**ENQUETE PUBLIQUE DE DEMANDE D'AUTORISATION  
ENVIRONNEMENTALE**

**Projet de DEVELOPPEMENT D'ACTIVITE DU CONDITIONNEMENT DE PRODUITS  
LAIERS**

**SOCIETE LAITIERE DES VOLCANS D'Auvergne**

**Commune de SAINT-GENES-CHAMPANELLE**

**Département du PUY DE DOME**

**Arrêtés préfectoraux 20221531 du 14 octobre 2022 et 20221756 du 30 novembre 2022**

**RAPPORT et CONCLUSIONS**

**Commissaire Enquêteur Alain PAULET**

**18 Janvier 2023**



# RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

## ENQUETE PUBLIQUE DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Projet de DEVELOPPEMENT D'ACTIVITE DU CONDITIONNEMENT DE  
PRODUITS LAITIERS

SOCIETE LAITIERE DES VOLCANS D'Auvergne

Commune de SAINT-GENES-CHAMPANELLE

Département du PUY DE DOME

Arrêtés préfectoraux 20221531 du 14 octobre 2022 et 20221756 du 30 novembre 2022

Enquête menée du lundi 14 novembre 2022 au mardi 27 décembre 2022 au titre des installations classées soumise à autorisation pour la protection de l'environnement. Elle concerne le développement de l'activité de conditionnement de produits laitiers de la Société LAITIERE DES VOLCANS D'Auvergne au lieu-dit « Theix », sur la commune de Saint-Genès-Champanelle.

Commissaire enquêteur : Alain PAULET, Ingénieur GRDF retraité

### Plan du rapport.

#### 1. Généralités :

- 1.1. Préambule
- 1.2. Objet de l'enquête
- 1.3. Cadre juridique
- 1.4. Contexte
- 1.5. Composition du dossier

#### 2. Organisation et déroulement de l'enquête :

- 2.1. Désignation du Commissaire enquêteur
- 2.2. Prise de connaissance du dossier
- 2.3. Visite des lieux
- 2.4. Déroulement de l'enquête
- 2.5. Information du public
- 2.6. Participation du public
- 2.7. Clôture de l'enquête

#### 3. Etude du dossier

- 3.1. Avis de l'autorité environnementale
- 3.2. Concertation préalable
- 3.3. Observations des personnes publiques associées
- 3.4. Etude d'impacts et enjeux environnementaux
- 3.5. Etude de danger
- 3.6. Observations du public
- 3.7. Réponse de SLVA au PV des Observations recueillies
- 3.8. Commentaires du commissaire enquêteur

## **1. Généralités :**

### **1.1. Préambule**

Je soussigné Alain PAULET, domicilié, à 63200 MOZAC et désigné par la Présidente du Tribunal Administratif en date du 6 octobre 2022 pour conduire l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation de développement d'activité de conditionnement de produits laitiers présentée par la SOCIETE LAITIERE DES VOLCANS D'Auvergne.

Vu le code de l'environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, parties réglementaires et administratives,

Vu l'ordonnance 2016-1060 portant réforme des procédures

Vu le dossier présenté par la SOCIETE LAITIERE DES VOLCANS D'Auvergne destiné à l'information et à la participation du public,

Vu les documents annexés à la demande,

Vu l'existence d'une évaluation environnementale, d'une étude d'impact et d'une étude de dangers dans le dossier,

Vu l'avis de l'autorité environnementale,

Vu les différents avis,

Vu ma nomination en tant que commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand en date du 6 octobre 2022.

Expose ce qui suit :

### **1.2. Objet de l'enquête**

L'enquête menée au titre des installations classées pour la protection de l'environnement porte sur la demande de développement de l'activité de conditionnement de produits laitiers de la SOCIETE LAITIERE DES VOLCANS D'Auvergne au lieu-dit « Theix », sur la commune de Saint-Genès-Champanelle, Puy de Dôme.

### **1.3. Cadre juridique**

Le dossier est présenté au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ; l'établissement actuel relève du régime de demande d'autorisation préfectorale selon les rubriques 3642-3 et 4130-2a du code de l'environnement.

Il est à ce titre soumis à enquête publique.

### **1.4. Contexte**

La SOCIETE LAITIERE DES VOLCANS D'Auvergne est une SICA (Société Coopérative Anonyme d'Intérêt Collectif Agricole) filiale de la coopérative agricole TERRA LACTA et son activité principale est la réception, le traitement et le conditionnement de lait.

Actuellement, 266 500 litres/jour soit 110 millions de litres/an sont conditionnés sur le site. Le projet de développement de l'activité correspondra au conditionnement de 870 500 litres/jour soit 200 millions de litres/an.

La société emploie au total 165 salariés. Elle a réalisé en 2020 un chiffre d'affaires de 107 millions d'euros.

La zone d'implantation de SLVA est conforme au zonage du plan d'urbanisme communal de la commune de Saint-Genès-Champanelle (Zones UJ et UD pour la laiterie elle-même et Zone A pour la station de prétraitement des eaux usées).

Le siège social de SLVA est à Theix Commune de Saint-Genès-Champanelle, ainsi que son siège administratif.

Le projet de développement du conditionnement des produits laitiers ne prévoit pas de modifications des outils de production (mais une augmentation du volume d'eau du process) et la construction d'un nouveau bâtiment de stockage suite au projet de mise en place d'une installation de sprinklage pour la protection incendie.

La SOCIETE LAITIERE DES VOLCANS D'AUVERGNE justifie ses capacités techniques et financières pour mener à bien un tel projet du fait de son adossement à la Coopérative TERRA-LACTA.

Elle possède la maîtrise foncière des terrains.

### **1.5. Composition du dossier**

Le dossier présenté à l'enquête publique comporte les pièces suivantes numéroté de 1 à 5 :

Pièce 1 : Avis de l'Autorité Environnementale.

Pièce 2 : Mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de l'Autorité Environnementale.

Pièce 3 : Concertation préalable, avis du préfet indiquant qu'elle n'a pas eu lieu.

Pièce 4 : Dossier de demande d'autorisation environnementale.

Pièce 5 : Dossier de demande d'autorisation environnementale (Annexes et plans).

La demande d'autorisation environnementale et le mémoire en réponse de l'exploitant à l'Autorité Environnementale ont été réalisés pour le compte de SLVA par le bureau d'études GES - SEC en dates d'Octobre 2021 et Juillet 2022.

## **2. Organisation et déroulement de l'enquête :**

### **2.1. Désignation du commissaire enquêteur**

Organisateur de l'enquête, le préfet du puy de dôme a demandé en date du 30 septembre 2022 à la Présidente du tribunal administratif la nomination d'un commissaire enquêteur en indiquant un délai prévisionnel d'enquête en novembre – décembre 2022. J'ai été nommé le 6/10/2022 par décision No E22000083/63 du tribunal administratif en tant que commissaire enquêteur pour la conduite de l'enquête.

### **2.2. Prise de connaissance du dossier**

Un extrait numérique du dossier m'a été adressé par le tribunal administratif pour une première approche me permettant d'appréhender les conditions de l'enquête avant de donner mon consentement. L'ensemble du dossier ainsi que les annexes m'a été ensuite adressé par la préfecture.

Après avoir pris connaissance du dossier et contacté la mairie de Saint-Genès-Champanelle, nous avons fixé en concertation avec les services de la préfecture les dates prévisionnelles de l'enquête.

### **2.3. Visite des lieux**

A ma demande j'ai rencontré Mme Caroline PICAUD, responsable d'exploitation SLVA et LMA et Mme Cynthia VILLEREGNIER (Chargée de Mission Environnement et Patrimoine) de TERRA-LACTA, en charge du dossier, le 8 novembre 2022 sur le site de SLVA à Saint-Genès-Champanelle. J'ai effectué la visite complète des lieux à cette occasion et demandé à préciser certains points. Les installations de SLVA sont implantées sur une zone en bordure nord du hameau de Theix de la commune de Saint-Genès-Champanelle.

#### **2.4. Déroulement de l'enquête**

Les permanences se sont tenues dans la salle de réunion de la mairie de Saint-Genès-Champanelle, réservée pour l'enquête. Le dossier a été tenu à la consultation du public pendant les horaires d'ouverture de la mairie.

Pour favoriser la participation du public en dehors de la semaine, j'ai organisé une des permanences un samedi matin, au cours duquel la mairie est ouverte.

En concertation avec la préfecture et la mairie de Saint-Genès-Champanelle, les permanences ont été fixées :

- Lundi 14 novembre 2022 de 14h à 17h pour l'ouverture de l'enquête
- Samedi 26 novembre 2022 de 9h à 12h
- Vendredi 2 décembre 2022 de 9h à 12h
- Jeudi 8 décembre 2022 de 14h à 17h
- Jeudi 15 décembre 2022 de 15h à 18h
- Mardi 27 décembre 2022 de 14h à 17h pour la clôture de l'enquête.

#### **2.5. Information du public**

L'information par voie réglementaire a été effectuée conformément aux règles de l'enquête publique. L'avis d'enquête publique a été publié sur les éditions de la Montagne et du Semeur hebdo, le 28 Octobre 2022 et rappelé le 18 Novembre 2022 (Cf. Annexe 1). L'avis de prolongation de l'enquête publique a été publié sur les éditions de La Montagne et du Semeur Hebdo, le 9 Décembre 2022 (Cf. Annexe 1).

L'affichage réglementaire sur les lieux a été apposé à Saint-Genès-Champanelle en façade de la mairie, ce que j'ai pu constater, et à l'initiative du maire, l'avis d'enquête publique a été également affiché dans le village de Theix sur un panneau d'information de la commune.

Les villes de Saint-Genès-Champanelle, Chanonat, Romagnat, Ceyrat et Aydat ont affiché l'avis d'enquête selon les certificats joints (Cf. Annexe 2).

De plus Le quotidien La Montagne a publié un article au sujet de l'Enquête publique le Mercredi 21 Décembre 2022 (Cf. Annexe 3).

La publication numérique du dossier a été réalisée sur le site de la préfecture.

Le maire de Saint-Genès-Champanelle a relayé ou fait relayer autant que possible l'avis d'enquête sur d'autres media (site internet et page Facebook de la commune).

#### **2.6. Participation du public**

Pour compléter l'information du public une prolongation de l'enquête publique du 15 au 27 décembre 2022 a été décidé, suite à ma demande, avec la tenue d'une réunion d'information publique le 22 décembre 2022 à 19h00 à la Maison des Associations de Saint-Genès-Champanelle (CR Cf. Annexe 4) et une permanence le 27 Décembre 2022 de 14h00 à 17h00.

#### **2.7. Clôture de l'enquête**

J'ai procédé à la clôture de l'enquête le jeudi 27 décembre 2022 à 17 heures. J'ai clos le registre et pris possession de celui-ci et du dossier complet.

### 3. Etude du dossier :

#### 3.1. Avis de l'autorité environnementale

Sous la référence 2022-ARA-AP 1368, l'autorité environnementale a donné un avis le 29/07/2022.

#### 3.2. Concertation préalable

Selon l'article 123-12 du code de l'environnement, il n'y a pas eu de concertation préalable.

#### 3.3. Observation des personnes publiques associées

- **Avis de la Commune de Saint-Genès-Champanelle :**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 10/01/2023 la commune de Saint-Genès-Champanelle a délibéré en confirmant le soutien du Conseil Municipal au maintien de l'activité sur le site avec des remarques et réserves (Cf. annexe 5).

- **Avis de Clermont Auvergne Métropole :**

Par courrier de la Direction du Cycle de l'Eau, en date du 19/12/2022 adressé à Monsieur le Préfet et reçu par moi-même le 18/01/23, de Clermont Auvergne Métropole celle-ci ne fait pas d'objection à l'augmentation de la production de lait de SLVA avec un certain nombre de remarques (Annexe 8).

#### 3.4. Etude d'impacts et enjeux environnementaux :

- **Cadre de vie :**

En matière de **trafic routier**, comme suite aux demandes de l'Autorité environnementale, la description de l'origine des laits a été faite et la circulation des poids lourds pour SLVA va passer de 40 à 80 camions par jour sachant que cela représentera environ 9 % du trafic PL actuel au lieu de 4,3 % actuellement.

En ce qui concerne les données aérologiques utilisées avec une Rose des vents qui provient de la station METEO de Clermont-Ferrand, SLVA a indiqué que c'était la station la plus proche que METEO France pouvait fournir.

En ce qui concerne **la qualité de l'air**, les éléments concernant l'évaluation des rejets atmosphériques pour les installations techniques et la fabrication des bouteilles plastiques ont été fournis par SLVA suite à la demande de l'Autorité Environnementale et le volume de bouteilles fabriquées va augmenter.

Pour ce qui est des **nuisances sonores**, des travaux en 2022 ont été effectués par SLVA sur les installations techniques, avec en particulier l'implantation d'un portail acoustique à l'est du site, côté habitations du hameau de Theix ainsi que l'insonorisation du local des pompes de transfert des effluents vers la station de prétraitement ce qui devrait diminuer les nuisances sonores. Les nuisances liées au doublement du trafic PL (80 au lieu de 40/jour) devrait quand même être limité compte tenu que cela représentera que 9 % du trafic global au niveau du hameau de Theix, mais celles-ci seront notablement augmentées sur la RD 96 (Route de Nadaillat) traversant le site.

Pour ce qui est des **nuisances olfactives**, compte tenu que les doses d'exposition des populations voisines ne peuvent être facilement quantifiées, les éléments fournis par SLVA indiquent qu'il n'y aura pas d'augmentation des nuisances olfactives qui sont dues essentiellement à la station de prétraitement biologique qui est éloignée des habitations.



*Compte tenu du stockage des boues déshydratées et compressées sur le site de la station de prétraitement, afin de limiter les nuances olfactives, une étude devra être réalisée afin de faire en sorte que les boues déshydratées et compressées soient à l'abri des intempéries (bâchage par exemple, .)*

- **Ressource en eau :**

En qui concerne le **contexte hydrologique**, les paramètres physicochimiques et écologiques de la rivière Auzon entre Chanonat et Cournon d'Auvergne sont extraits du SDAGE Loire-Bretagne de 2015, mais n'ont pas été actualisées, suite à la demande de l'Autorité Environnementale avec le SDAGE Loire-Bretagne de 2022. Ces paramètres indiquent une mauvaise qualité de la rivière Auzon. Ces derniers mériteraient d'être déterminés pour le tronçon Theix – Chanonat.

Pour ce qui est des prélèvements des eaux souterraines, le niveau de la nappe est surveillé conjointement avec Clermont-Auvergne Métropole et le Syndicat des eaux d'Issoire et de la banlieue sud de Clermont-Ferrand conformément à la convention tripartite signée le 20/04/2021 entre les 3 intervenants au niveau des prélèvements d'eau potable. *Compte tenu du volume prélevé par SLVA qui va passer de 200 000 m<sup>3</sup>/an à 360 000 m<sup>3</sup>/an avec l'augmentation de la production de litres de lait, il est nécessaire de réaliser une étude diagnostic de la ressource en eau et en fonction de cela d'actualiser cette convention afin que la surveillance soit renforcée dans le cas d'une baisse significative du niveau de la nappe et que, les prélèvements soient réservés en priorité aux deux collectivités qui assurent la distribution d'eau potable.*

A noter un point important qui est la baisse de la consommation de SLVA en eau potable qui est passée de 2,4l/litre de lait produit en 2013 à 1,8l /litre de lait produit actuellement. De plus, SLVA indique dans son dossier qu'elle va s'engager dans la convention PURE de la Préfecture.

En ce qui concerne les **rejets aqueux**, la gestion des eaux usées et pluviales est en séparatif et la réfection des réseaux est en cours. Il serait opportun, comme le demande l'Autorité Environnementale, de localiser les différents désordres sur des plans plus détaillés que l'indication de zones dont a fait part SLVA.

Pour les **eaux usées et pluviales**, l'origine des rejets ont été détaillés et le suivi de la consommation d'eau concernée par les lavages et nettoyages par rapport au volume de lait produit a été mise en place et des sous-compteurs doivent encore être installés. *De plus, comme le demande l'Autorité environnementale, il faut que les travaux de mise aux normes des réseaux d'eaux usées et pluviales soient réalisés avant l'augmentation de la production (Planning SLVA : Fin des travaux prévus en 2024).*

- **Milieux naturels et biodiversité :**

Les enjeux des zones concernées ont été décrits et l'étude des incidences NATURA 2000 a été complétée, comme le demande l'Autorité Environnementale.

- **Gestion des déchets :**

SLVA dans son dossier a indiqué les quantités actuelles et futures ainsi que les modalités de stockage et traitement. Le dimensionnement du site et de la station de prétraitement des effluents apparaît suffisant d'après l'Autorité Environnementale, mais mériterait d'être vérifié plus précisément. A noter le doublement du trafic à ce sujet : 1PL/jour à 2 PL/jour pour l'enlèvement des déchets.



- **Bilan Carbone et émissions de gaz à effet de serre :**

En ce qui concerne le **bilan Carbone**, pour les installations techniques et en particulier pour l'énergie, celui-ci est détaillé et montre bien le doublement des consommations d'électricité et de gaz sans modifications des installations. *Par contre concernant l'accroissement du trafic PL (passage de 40 PL/jour à 80 PL/jour), le bilan n'est donné que statistiquement pour un PL et un VL.*

Pour les **émissions de gaz à effet de serre**, les chaudières fonctionnent au gaz naturel et un tableau présente seulement les émissions GES pour les différents combustibles, mais pas de bilan suite à l'augmentation du lait produit.

### 3.5. Etude de dangers

- **Risque incendie du site :**

Des travaux sont prévus par SLVA dans le cadre de l'amélioration de la Défense incendie :

- Réorganisation des stockages des emballages en les centralisant dans le local dédié construit au niveau de l'entrepôt de stockage des produits finis situé de l'autre côté de la RD 96.
- Installation de Sprinklage au niveau du bâtiment de production et du tunnel de transport.
- Bassin de rétention de 1200 m3 en amont de la station de prétraitement biologique au niveau de celle-ci.

*Il faut impérativement que ces travaux soient effectués avant l'augmentation de la production de lait alors qu'ils ne sont prévus qu'en 2024 (Planning Travaux SLVA)*

- **Risque incendie de forêt :**

Des travaux sont prévus par SLVA dans le cadre de l'amélioration de la Défense incendie :

- Aménagement de la réserve d'eau potable de 150 m3
- Création d'une réserve d'eau mutualisée avec la déchetterie de Clermont Auvergne Métropole de 120 m3.
- Création d'une réserve incendie avec 3 réservoirs souples de 720 m3

*Il faut impérativement que ces travaux soient effectués avant l'augmentation de la production de lait alors qu'ils ne sont prévus qu'en 2024 (Planning Travaux SLVA)*

- **Fuite d'AMMONIAC :**

Compte tenu des installations en place, les modélisations réalisées indiquent qu'aucune zone toxique n'est perceptible au niveau du sol. Toutefois, en ce qui concerne les données aérologiques utilisées avec une Rose des vents qui provient de la station METEO de Clermont-Ferrand, SLVA a indiqué que c'était la station la plus proche que METEO France pouvait fournir.

### 3.6. Observations du public

Un grand nombre de riverains du hameau de Theix et des membres de l'Association Saint-Genès-Environnement ont fait des observations lors des permanences. Celles-ci ont été reportées par mes soins sur le registre d'enquête déposé en mairie. De plus, l'Association Saint-Genès-Environnement, la Fédération de Pêche du Puy de Dôme, l'APPMA des 4 sources, SMVVA, SIAVA et une trentaine de riverains de Theix ont envoyé leurs observations sur l'adresse électronique dédiée en préfecture. Des courriels de membres de l'Association Atelier de gauche du canton de Beaumont et de la CLCV Puy de Dôme me sont parvenus par l'intermédiaire de mon adresse électronique personnelle. Ensembles des courriers (Cf. Annexe 3). Procès-Verbal des observations (Cf. annexe 6).

### 3.7. Réponse de SLVA au PV des Observations : (Cf. annexe 7)

Comme suite au Procès-Verbal des observations recueillies et remis à SLVA le 5/1/2023, cette dernière a répondu le 23/01/2023 et a précisé que :

- Pour les prélèvements d'eau, elle se limiterait en termes d'autorisation demandée à **234 000 m3/an pour 130 millions de l de lait produit/an** (avec 870 000 l maximum de lait produit/jour) avec une moyenne des prélèvements d'eau de **850 m3/jour** et avec des pointes à **1100 m3/jour** pour **12 jours/an** correspondantes à des jours avec interruption de la production ou/et des productions multiples nécessitant plus de lavages.
- Pour la circulation routière, compte tenu de la nouvelle demande d'autorisation à 130 millions de l de lait produit, la circulation journalière des Poids Lourds passeraient de 40 à 50 PL/jour.
- Pour les effluents, en ce qui concerne la capacité de la station de pré-traitement les flux futurs respecteront les valeurs limites de rejet prévus par la convention de rejet avec le SIAVA et en ce qui concerne les nuisances olfactives, SLVA a prévu de mandater en 2023 une société spécialisée pour vérifier les niveaux d'odeurs au droit des riverains les plus proches.
- Pour les nuisances sonores SLVA a fait mesurer à l'est du site le bruit qui a diminué de 7,7dB en période diurne et 8,4 dB en période nocturne suite à l'installation du portail acoustique.

### 3.8. Commentaires du commissaire enquêteur.

D'un abord très technique, le dossier présenté à l'enquête est complet et ses annexes permettent de répondre en partie aux problèmes évoqués. Le mémoire de SLVA, en réponse de l'avis de l'Autorité Environnementale, reprend en partie les demandes de celle-ci. Toutefois la présentation aurait gagné à plus de lisibilité et d'ergonomie. Les éléments de réponse de SLVA au PV des Observations seront à prendre en compte dans l'analyse du dossier à savoir une demande d'autorisation de la production de lait à **130 millions de l/an** et des prélèvements d'eau à **234 000 m3/an** (Cf. mémoire en réponse du PV des observations en annexe 8).

Toutefois, concernant :

- La Défense Incendie : actuellement elle n'est pas suffisante et doit être renforcée.
- Les réseaux d'eaux pluviales et usées : ceux-ci doivent être réfectionnés compte tenu des dysfonctionnements antérieurs.
- La ressource en eau : l'augmentation des prélèvements doit être prise en compte dans l'analyse globale des prélèvements avec ceux concernant l'eau potable des 2 collectivités.
- La station de pré-traitement des eaux usées : le traitement des boues doit être amélioré et sa capacité vérifiée.
- Le Bilan carbone et les Emissions de Gaz à effet de Serre : ceux-ci ne sont pas assez détaillés.

A MOZAC le 18 janvier 2023



Alain PAULET, le commissaire enquêteur.

*Documents en annexe :*

- *6 feuillets publications presse. (Cf. Annexe 1).*
- *5 certificats d'affichage, Saint-Genès-Champanelle, Aydat, Chanonat, Romagnat et Ceyrat (Cf. Annexe 2).*
- *Courriers reçus sur les adresses électroniques de la Préfecture, des mairies de Saint-Genès-Champanelle et d'Aydat, et de l'adresse électronique personnel du Commissaire Enquêteur (Cf. Annexe 3).*
- *Compte-rendu de la réunion d'information publique du 22 décembre 2022(Cf. Annexe 4)*
- *Avis de la commune de Saint-Genès-Champanelle (Cf. Annexe 5).*
- *Procès-verbal de synthèse des observations recueillies (Cf. Annexe 6).*
- *Réponse de la Société Laitière des Volcans d'Auvergne au PV de synthèse (Cf. Annexe 7).*
- *Avis de Clermont Auvergne Métropole (Cf. Annexe 8).*



# CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

## ENQUETE PUBLIQUE DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Projet de DEVELOPPEMENT D'ACTIVITE DU CONDITIONNEMENT  
DE PRODUITS LAITIERS

SOCIETE LAITIERE DES VOLCANS D'Auvergne

Commune de SAINT-GENES-CHAMPANELLE

Département du PUY DE DOME

Arrêtés préfectoraux 20221531 du 14 octobre 2022 et 20221756 du 30 novembre 2022

L'enquête menée du 14 novembre au 27 décembre 2022 est conduite au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Elle concerne une demande d'autorisation pour un projet de développement d'activité du conditionnement de produits laitiers à Theix, commune de Saint-Genès-Champanelle, Puy de Dôme.

Au cours de l'enquête concernant le projet, les remarques du public, les éléments résultant de l'étude du dossier, les avis des personnes publiques et les différents entretiens en cours d'enquête me permettent de porter un jugement et d'émettre un avis. La présentation de ces éléments figure dans mon rapport du 18 janvier 2023.

Le dossier réalisé par le bureau d'étude GES-SEC et présenté à l'enquête par le pétitionnaire est bien détaillé. Ce dossier est très technique. Son approche pourrait sembler malaisée pour une présentation au public, mais il répond en grande partie aux problématiques du projet présenté avec une abondance de pièces annexes.

### **1. Société Laitière des Volcans d'Auvergne et le projet**

Filiale de la Coopérative agricole TERRA-LACTA, SLVA qui est une Société Coopérative Anonyme d'Intérêt Agricole, assure le conditionnement de produits laitiers et l'activité laitière existe sur le site depuis plus de 20 ans. L'objet de la demande est d'obtenir l'actualisation de l'Arrêté Préfectoral d'Octobre 1999 pour l'exploitation en cohérence avec la capacité de production du site à savoir 870 500 litres/jour en pointe et 200 millions de litres/an portés à 130 millions de litres/an par SLVA dans sa réponse du 17/01/2023 au PV des Observations.

La capacité technique et financière de SLVA à mener ce projet semble adaptée compte tenu de son adossement (Filiale) à TERRA-LACTA qui s'étend sur 18 départements de l'Ouest et du Centre de la France.

### **2. La compatibilité avec les documents**

Le projet est compatible avec les documents d'urbanisme et autres plans et schémas dont il relève.

### 3. Les Etudes d'impact et de danger sont détaillées et tous les sujets sont abordés

Concernant le **Cadre de Vie**, l'impact le plus important sera l'augmentation du trafic Poids Lourds même si cela ne représentera que 9% du trafic global avec un impact beaucoup plus important sur la RD 96 (Route de Nadaillat) qui traverse le site.

L'impact paysager des constructions est dilué dans l'ensemble des bâtiments déjà présents sur le site.

Pour ce qui est des **prélèvements des eaux souterraines**, le niveau de la nappe est surveillé conjointement avec Clermont-Auvergne Métropole et le Syndicat des eaux d'Issoire et de la banlieue sud de Clermont-Ferrand conformément à la convention tripartite signée le 20/04/2021 entre les 3 intervenants au niveau des prélèvements d'eau potable.

En ce qui concerne les **rejets aqueux**, la gestion des eaux usées et pluviales est en séparatif et la réfection des réseaux est en cours. Il serait opportun, comme le demande l'Autorité Environnementale, de localiser les différents désordres sur des plans plus détaillés que l'indication de zones dont a fait part SLVA.

Pour ce qui est du **bilan Carbone** et des **émissions de gaz à effet de serre**, des données seulement statistiques ont été fournies.

En ce qui concerne la **Défense Incendie**, compte tenu de la situation actuelle, des travaux de renforcement sont prévus.

### 4. Publicité de l'enquête

Elle a été faite selon les exigences réglementaires, les conditions d'accueil en permanence étaient bonnes.

### 5. Observations

Un certain nombre de riverains du hameau de THEIX, des membres de l'Association Saint-Genès-Environnement et des habitants de Saint-Genès-Champanelle se sont déplacés pour consulter le dossier en mairie ou rencontrer le commissaire enquêteur. Le nombre de consultations du dossier par internet n'est pas communiqué. Une trentaine de courriels et courriers des riverains m'ont été transmis via le site internet de la Préfecture et certains directement sur mon adresse électronique personnelle.

De plus en termes de communication supplémentaire :

- Une réunion d'information publique a eu lieu le 22/12/2022 à la Maison des Associations de Saint-Genès-Champanelle avec une quarantaine de participants.
- Un article du quotidien La Montagne, au sujet du projet de SLVA, est paru le 20/12/2022 sur son site internet et le 21/12/2022 dans l'édition papier.
- Un reportage de FR3 Auvergne a été diffusé le 22/12/2022 au sujet du projet de SLVA.

Comme suite au Procès-Verbal des observations recueillies et remis à SLVA le 5/1/2023, cette dernière a répondu le 23/01/2023 et a précisé que :

- Pour les prélèvements d'eau, elle se limiterait en termes d'autorisation demandée à **234 000 m<sup>3</sup>/an** pour **130 millions de l de lait produit/an** (avec 870 000 l maximum de lait produit/jour) avec une moyenne des prélèvements d'eau de **850 m<sup>3</sup>/jour** et avec des pointes à **1100 m<sup>3</sup>/jour** pour **12 jours/an** correspondantes à des jours avec interruption de la production ou/et des productions multiples nécessitant plus de lavages.
- Pour la circulation routière, compte tenu de la nouvelle demande d'autorisation à 130 millions de l de lait produit, la circulation journalière des Poids Lourds passeraient de 40 à 50 PL/jour.



- Pour les effluents, en ce qui concerne la capacité de la station de pré-traitement les flux futurs respecteront les valeurs limites de rejet prévus par la convention de rejet avec le SIAVA et en ce qui concerne les nuisances olfactives, SLVA a prévu de mandater en 2023 une société spécialisée pour vérifier les niveaux d'odeurs au droit des riverains les plus proches
- Pour les nuisances sonores SLVA a fait mesurer à l'est du site le bruit qui a diminué de 7,7dB en période diurne et 8,4 dB en période nocturne suite à l'installation du portail acoustique

## 6. Avis des personnes publiques

- L'autorité environnementale a donné un avis le 29/07/2022 avec un certain nombre de recommandations afin de limiter l'impact environnemental du projet.
- La Commune de Saint-Genès-Champanelle a confirmé le soutien du Conseil Municipal au maintien de l'activité sur le site avec des remarques et réserves par délibération de celui-ci du 10 Janvier 2023.
- Par courrier de la Direction du Cycle de l'Eau, en date du 19/12/2022 adressé à Monsieur le Préfet et reçu par moi-même le 18/01/23, de Clermont Auvergne Métropole, celle-ci ne fait pas d'objection à l'augmentation de la production de lait de SLVA avec un certain nombre de remarques.

### Compte tenu,

Du projet et du dossier présenté,  
 De l'expérience et de la capacité financière de la Société Laitière des Volcans d'Auvergne au travers de la Coopérative TERRA LACTA,  
 De l'avis de l'Autorité Environnementale,  
 Des impacts sur l'environnement et des mesures envisagées pour en limiter les effets,  
 Du renforcement prévu de la Défense Incendie,  
 De la réfection prévue des réseaux d'eaux usées et pluviales  
 Des observations formulées au cours de l'enquête,  
 De l'avis du Conseil Municipal de Saint-Genès-Champanelle,  
 De l'avis de Clermont Auvergne Métropole,  
 De la réponse de SLVA au Procès-verbal des observations recueillies,

**J'émet un avis favorable au Projet de Développement d'Activité du Conditionnement de Produits laitiers de la SOCIETE LAITIERE DES VOLCANS D'Auvergne de la Commune de SAINT-GENES-CHAMPANELLE du Département du PUY DE DOME avec les réserves suivantes :**

- *Compte tenu de la carence actuelle des moyens dédiés à la Défense Incendie sur le site et du planning des travaux de renforcement prévus par SLVA par rapport à un incendie du site et aux incendies de forêts, ceux-ci devront être effectués avant l'augmentation de la production de lait.*
- *Compte tenu de la situation actuelle des eaux usées et pluviales, des nombreux dysfonctionnements antérieurs ayant provoqués la pollution de la rivière Auzon, du planning des travaux de réfection prévu par SLVA et comme le demande l'Autorité environnementale, il faut que les travaux de mise aux normes des réseaux d'eaux usées et pluviales soient réalisés avant l'augmentation de la production de lait.*

- **Compte tenu,**
  - *De l'état actuel et de l'évolution du niveau des nappes phréatiques, en particulier de celle de Tourtour, du fait de la faible pluviométrie de ces dernières années et de l'élévation des températures moyennes,*
  - *De l'augmentation du volume d'eau prélevé par la Société Laitière des Volcans d'Auvergne (200 000 m<sup>3</sup>/an actuellement, portée suite à l'extension initialement demandée de la production de litres de lait à 360 000 m<sup>3</sup>/an (1,8 l d'eau utilisée par litre de lait produit), mais demande d'autorisation initiale à 400 000 m<sup>3</sup>/an ramenée à 234 000 m<sup>3</sup>/an pour 130 millions de l de lait produits dans la réponse de la Société Laitière des Volcans d'Auvergne du 23/01/2023 au PV de synthèse des Observations,*
  - *De la convention tripartite avec Clermont-Auvergne Métropole et le Syndicat des eaux d'Issoire et de la banlieue sud de Clermont-Ferrand,*


*Cette convention devra avant l'augmentation prévue de la production de lait :*

- ✓ *Être actualisée en termes de prélèvements autorisés après la réalisation d'une étude diagnostic (certains éléments transmis par la Société Laitière des Volcans d'Auvergne dans sa réponse du 23/01/2023 au PV des Observations à valider) des différents prélèvements et de l'état de la nappe phréatique.*
- ✓ *Préciser que la surveillance sera renforcée dans le cas d'une baisse significative du niveau de la nappe et que les prélèvements seront réservés en priorité aux deux collectivités qui assurent la distribution d'eau potable.*

*De plus, la Société Laitière des Volcans d'Auvergne qui a diminué son utilisation d'eau par litre de lait produit doit continuer dans ce sens et donner des objectifs dans le futur à ce sujet.*

- *Compte tenu du stockage des boues sur le site de la station de prétraitement et afin de limiter les nuances olfactives, une étude devra être réalisée afin de faire en sorte que ces boues déshydratées et compressées soient à l'abri des intempéries (bâchage par exemple, ...). De plus la capacité de traitement de la Station de pré-traitement devra être vérifiée par rapport à l'augmentation de la production de lait (éléments transmis par SLVA dans sa réponse du 23/01/2023 au PV des Observations à valider).*

A Mozac le 23/01/2023



Le commissaire enquêteur, Alain PAULET.

**ENQUETE PUBLIQUE DE DEMANDE D'AUTORISATION  
ENVIRONNEMENTALE**

**Projet de DEVELOPPEMENT D'ACTIVITE DU CONDITIONNEMENT DE  
PRODUITS LAITIERS**

**SOCIETE LAITIERE DES VOLCANS D'Auvergne**

**Commune de SAINT-GENES-CHAMPANELLE**

**Département du PUY DE DOME**

**Arrêtés préfectoraux 20221531 du 14 octobre 2022 et 20221756 du 30 novembre 2022**

**ANNEXE 1 – PUBLICATIONS PRESSE**





# Avis d'obseques / Annonces classées

**MONTPELLIER (Hérault)**  
 La famille MICHE  
 vous fait part du décès de  
**Monsieur Jean MICHE**  
 survenu le 5 décembre 2022.  
 La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 12 décembre 2022, à 11 h 30, au complexe funéraire de Montpellier Crommont.  
 Condoléances sur [www.dansnoscoeurs.fr](http://www.dansnoscoeurs.fr)

**SAINT-PIERRE-LA-PRUGNE (Loire)**  
 Christiane ARCHIMBAUD, son épouse ;  
 Nodéga, sa fille ;  
 Sa sœur et ses frères ;  
 Parents et amis  
 vous font part du décès de  
**Monsieur Gérard ARCHIMBAUD**  
 La cérémonie aura lieu le mardi 12 décembre 2022, à 10 h 30, en l'église de Juré (Loire).

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.  
 PF Colombat, (04.77.65.05.22).  
 Condoléances sur [www.dansnoscoeurs.fr](http://www.dansnoscoeurs.fr)

## AVIS DE DÉCÈS

**AVIS DE DÉCÈS  
 CELLES-SUR-DUROULE**  
 M. Jean-Jacques BOURNEL, son époux ;  
 Ses enfants, Thomas et Vincent,  
 Ainsi que toute sa famille  
 ont la douleur de vous faire part du décès de  
**Madame Sylvie BOURNEL**  
 survenu le 3 décembre 2022.  
 Selon la volonté de la défunte, la crémation a eu lieu dans l'intimité familiale.  
 PF Theuil et Fils, Châbrelou-Le Monneret.

## REMERCIEMENTS

**MARIGNUES**  
 La famille de  
**Dominique TIXIER**  
 dans l'impossibilité de répondre individuellement aux nombreuses marques de sympathie témoignées lors de son décès, vous remerciant sincèrement de vous être associés à sa peine.

**HAUTE-LOIRE**  
 Retrouvez nos avis sur  
[lamontagne.fr](http://lamontagne.fr)  
 et  
[dansnoscoeurs.fr](http://dansnoscoeurs.fr)  
 Pour nous contacter  
[obseques@centrefrance.com](http://obseques@centrefrance.com)

**CHAMBEZON**  
 M. René DARCELIER (†) ;  
 Mme Geneviève CORNET (†) ;  
 Et toute la famille  
 vous font part du décès de leur neveu  
**Monsieur Jean-Claude PRIEUR**  
 décédé le 5 décembre 2022, à l'âge de 71 ans.  
 La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Martin de Chambezon, le lundi 12 décembre 2022, à 14 h 30.

## Les obsèques célébrées ce jour

- Brioude**  
11 h 00 : Jean-Michel ANGLADE, basilique Saint-Julien.
- Chadron**  
14 h 30 : Lilian PERRUSSEL, en l'église.
- Coubon**  
9 h 00 : Brigitte DUMAS, en la salle de la cure.
- Loussonne**  
14 h 30 : Pierre VOLLE, en l'église.
- Lavoûte-Chilhac**  
14 h 30 : Olivier BISCARRAT, en l'église.
- Le Puy-en-Velay**  
14 h 30 : Fabienne PEYRON, en l'église des Carmes.
- Monlet**  
14 h 30 : Marie MONATTE, en l'église.

(\*) Les obsèques célébrées ce jour, ayant fait l'objet d'un avis dans le journal.

## CARNET SERVICES OBSEQUES

### POMPES FUNÈRES

- POMPES FUNÈRES BONNET**  
- 43100 Brioude - Tél. 04.71.74.90.73  
Funérarium - Marbrerie funéraire  
Contrats obsèques - Devis gratuits
- POMPES FUNÈRES MONITRON**  
Organisation obsèques - Chambres funéraires  
Marbrerie - Entretien sépulture  
Magasin funéraire  
- 43300 Langeac - Tél. 04.71.77.00.93
- POMPES FUNÈRES SOLEILHAC**  
- Brioude - Tél. 04.71.74.97.73 et 06.76.36.44.71  
- Paulhaguet - Tél. 04.71.78.67.25  
- Brassac-les-Mines - Tél. 04.73.54.38.17

04 73 17 30 98

## PUY-DE-DÔME

### ANNONCES LÉGALES

04.73.17.31.27  
legales@centrefrance.com

### MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

## Ville de Thiers

### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Section 1 : Identification de l'acheteur  
 Nom complet de l'acheteur : Mairie de Thiers  
 Type de numéro national d'identification : Siret  
 N° National d'identification : 2163049030001  
 Code Postal : 63300  
 Ville : Thiers  
 Groupement de commandes : Non  
 Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de consultation :  
 Lien vers le profil d'acheteur : <https://mairie-thiers.centrefrancelocal.com>  
 L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui  
 Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non  
 Correlé : Charbonnier Pauline  
 email : achats-public@thiers.fr - Tél : 04.73.80.88.80.  
 Section 3 : Procédure  
 Type de procédure : Procédure adaptée ouverte.  
 Condition de participation :  
 Affilié à un secteur professionnel - conditions / moyens de preuve : Conformément au règlement de consultation.  
 Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : Conformément au règlement de consultation.  
 Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : Conformément au règlement de consultation.  
 Technique d'achat : Accord-cadre.  
 Date et heure finales de réception des plis : 04 Janvier 2023 à 12:00.  
 Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée.  
 Réduction du nombre de candidats : Non.  
 Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur le base de l'offre la plus basse) : Oui.  
 L'acheteur exige la présentation de variantes : Non.  
 Modification des catégories d'acheteurs intervenant : Commune.  
 Section 4 : Identification du marché.  
 Intitulé du marché : Réalisation d'analyses d'auto-surveillance et d'auto-contrôle des eaux.  
 CPE - Objet principal : 71620000.  
 Type de marché : Services.  
 Description succincte du marché : Réalisation des analyses d'auto-contrôle des eaux destinées à la consommation humaine, et des analyses d'auto-surveillance des effluents et des boues de la principale station de traitement d'eau usées de capacité normale, et des rejets des industries ou des effluents prélevés sur les réseaux d'assainissement.  
 Lien principal d'attribution du marché : Thiers.  
 Durée du marché (en mois) : 48.  
 Valeur estimée hors taxes de base : 100 000 Euros.  
 La consultation comporte des branches : Non.  
 La consultation prévoit une réservation de tout ou partie de marché : Non.  
 Marché allié : Non.  
 Mots descripteurs : Analyses médicales, biologiques.  
 Section 5 : Informations Complémentaires.  
 Ville obligatoire : Non.

### Commune de Marsac-en-Livradois (63040)

### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Commune de Marsac-en-Livradois  
 M. Michel SORODE - Maire  
 4 rue de la mairie  
 63940 Marsac-en-Livradois.  
 Tél : 04.73.95.80.08 - Fax : 04.73.95.66.67  
 Mail : michel.sorode@marsac-livradois.fr  
 Web : <http://www.marsac-livradois.fr>  
 Siret 2163041700007  
 Groupement de commandes : Non  
 Principales activités du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.  
 L'avis implique un marché public.  
 Objet : Assainissement collectif : Création de réseaux séparatifs et d'un système de traitement des eaux usées au Village de Bergues - Marsac-en-Livradois.  
 Type de marché : Travaux.  
 Procédure : Procédure adaptée ouverte.  
 Technique d'achat : Sans objet.  
 Lieu d'attribution : Vieux-Bois, 63940 Marsac-en-Livradois.  
 Durée : 8 mois.

Description : Pose de conduites d'assainissement (375 ml eaux usées et 165ml eaux pluviales) avec raccordement des 19 branchements, création de 19 regards de visite et orlon d'une station de déposition d'une capacité de 50 équivalents-habitants.  
 Détails dans le règlement de consultation.  
 Lieu d'attribution principal : Village de Bergues - Commune de Marsac-en-Livradois (Puy de Dôme).  
 Présentation divisée en deux lots : lot 1-réseaux et voirie ; lot 2- Système de traitement.  
 Classification CPE :  
 Principale : 45232410 - Travaux d'assainissement  
 Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui  
 Les variantes sont exigées : Non  
 Lot N° 1 - Réseau Eaux Usées et Eaux Pluviales - voirie - CPE 45232410.  
 Pose de conduites d'assainissement (375 ml eaux usées et 165ml eaux pluviales) avec raccordement des 19 branchements, création de 19 regards de visite.  
 Réfection provisoire de la chaussée.  
 Lieu d'exécution : Village de Bergues - Marsac-en-Livradois.  
 Lot N° 2 - Système de traitement des Eaux Usées - CPE 45232410  
 Réalisation d'une station de traitement des eaux usées domestiques de types Filtes Plantées de Roseaux à un étage, d'une capacité de 50 EH.  
 Lieu d'exécution : Village de Bergues - Marsac-en-Livradois.  
 Conditions de participation  
 Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :  
 Affilié à un secteur professionnel - conditions / moyens de preuve :  
 Liste et description succincte des conditions :  
 - Formulaire DC1, Lettre de candidature ;  
 - Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.econo.mie.gov.fr/dci/formulaires-declaration-de-candidat>).  
 Détails dans le Règlement de Consultation.  
 Marché réservé : Non  
 Réduction du nombre de candidats : Non  
 La consultation comporte des branches : Non

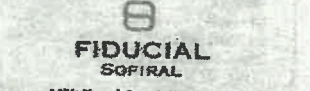
Possibilité d'attribution sans négociation : Non  
 Ville obligatoire : Oui  
 La prise de rendez-vous se fait en prenant contact sur la plateforme ou en mairie.  
 Catégorisation d'attribution :  
 Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).  
 Renseignements d'ordre administratif : Mairie de Marsac-en-Livradois, Tél : 04.73.95.60.08.  
 L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui  
 Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée  
 Révision des offres : 12/01/23 à 12h00 au plus tard.  
 Ecart à la publication le : 06/12/22  
 Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.  
 Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marsac-livradois.fr/marsac-con/marches-publics.html>

## VIE DES SOCIÉTÉS

**ENERGY ENTREPRISE SAS**  
 SAS au capital de 1000 €  
 Siège social : 4 RUE DES VIGNES 63270 CORNET  
 Matriculation au RCS de CLERMONT-FERRAND 804898127

### CHANGEMENT D'OBJET SOCIAL

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 15/12/2022, il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : installations chauffage et conditionnement de l'air, énergies renouvelables, installations de chauffages toutes énergies et maintenance, plomberie, ramassage, entretien chauffages.



**FIDUCIAL SOFIRAL**  
 4 Allée Pierre de Fermat, 63172 BEAUNE  
 FROST ISSORE  
 Société par actions simplifiée au capital de 3 950 euros  
 Siège social : 251 Route du Puyrier, 63300 ISSORE  
 RCS CLERMONT-FERRAND

### AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes d'une décision en date du 21/11/2022, l'associé unique a décidé à effet du même jour :  
 - de remplacer la dénomination sociale FROST ISSORE par LES GOURMANNISES DE IL et modifier en conséquence l'article 3 des statuts,  
 - de nommer Mme Béatrice FAULLOUX ainsi 7 Allée Ste Marie 63340 Le Breuil-sur-Croix en qualité de présidente de la société en remplacement de M Yvan FROST  
 - de prendre acte de la démission de Mme Kimberly FROST et ne pas procéder à son remplacement.

## ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES



### AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE

SOCIÉTÉ LAITIÈRE DES VOLCANS D'Auvergne COOPÉRATIVE DE SAINT-GENÈS-CHAMPAGNELLE  
 L'enquête publique relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, ouverte initialement du lundi 14 novembre au jeudi 15 décembre 2022 inclus sur le territoire de la commune de SAINT-GENÈS-CHAMPAGNELLE à l'égard de la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LAITIÈRE DES VOLCANS D'Auvergne, portant sur le projet de développement de son activité de conditionnement de produits laitiers situés à Thiers sur le territoire de la commune de Saint-Genès-Champagnelle est prolongée de 12 jours, jusqu'au mardi 27 décembre 2022, 19h00 heures. Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comportant notamment une étude d'impact, de danger, un résumé non technique, ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale est consultable en mairie de Saint-Genès-Champagnelle. Les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public soit :  
 - le lundi de 14h00 à 18h00 (hors jours exceptionnels le lundi 26 décembre 2022)  
 - les mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00  
 - le samedi de 9h00 à 12h00  
 Il sera également consultable sur le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme à l'adresse : [www.puy-de-dome.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.gouv.fr)  
 (http://www.puy-de-dome.gouv.fr/industrie-agriculture-procedure-ou-tarisation-e2884.html).



# annonces classées

Il pourra également être consulté sur un poste informatique situé à la préfecture du Puy-de-Dôme - Vallées sud rue d'Assos - bureau de l'environnement - Seine Atège à Clermont-Ferrand, aux heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00 (16h30 le vendredi). M. Alain PAHLET, ingénieur GROF en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur organisera une réunion d'information et d'échange avec le public le jeudi 22 décembre 2022 à partir de 16h00 à la maison des associations à Saint-Gènes-Champagnelle et recevra les observations des tiers lors d'une permanence supplémentaire le mardi 27 décembre 2022 de 9h00 à 17h00.

Toute personne ayant des observations et propositions à présenter pourra :

- soit les inscrire sur le registre ouvert en mairie à cet effet pendant toute la durée de l'enquête,
  - soit, à l'occasion de ses permanences, les faire connaître oralement au commissaire enquêteur qui les consignera dans un procès-verbal,
  - soit les adresser, en mairie de Saint-Gènes-Champagnelle, siège de l'enquête publique, par lettre simple ou recommandée à l'attention du commissaire enquêteur qui les consultera au registre d'enquête.
- soit les transmettre par voie dématérialisée à l'adresse suivante : [permanences-publiques-environnement@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:permanences-publiques-environnement@puy-de-dome.gouv.fr). Ces observations seront mises en ligne sur le site Internet de la préfecture du Puy-de-Dôme (<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/industrie-agriculture-procedure-does-enquete>).

Toute personne peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet du Puy-de-Dôme - Bureau de l'Environnement.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de la Société LAITRICE DES VOLCANS D'Auvergne - 63122 SAINT-GENES-CHAMPAGNELLE (Mme Picot, tel : 07 62 36 48 05).

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance à la préfecture du Puy-de-Dôme, sur son site internet ([www.puy-de-dome.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.gouv.fr)), et au mairie de SAINT-GENES-CHAMPAGNELLE du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, la demande donnera lieu à une décision d'autorisation assortie de prescriptions du ou des, pour ou contre le préfet du Puy-de-Dôme. Le présent avis est affiché en mairie de Saint-Gènes-Champagnelle (commune d'implantation), Aydat, Chamont, Riomagnon, et Cayrat (communes impactées par le rayon d'effluents de 3 km).

**HAUTE-LOIRE**  
**ANNONCES**  
**LÉGALES**  
Mettre en vente les publications et les annonces légales  
**04.73.17.31.27**  
[legales@centrefrance.com](http://legales@centrefrance.com)

**MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS**  
Commune de Cohade  
43100  
**AVIS DE MARCHÉ**

**Peuvre multifonction :** Commune de Cohade 43100  
Objet du marché : Réhabilitation d'un ancien bâtiment communal en un commerce multi-service et réhabilitation de 2 logements (bancane lots structurés)

- Lot 2 - Couverture / Blancherie
  - Lot 3 - Mécaniques extérieures
  - Lot 6 - Mécaniques Intérieures
  - Lot 30 - Chauffage / Ventilation / Plomberie
- Page de spécifications : Marché à procédure adaptée, articles L2231-1 et R2231-11 du code de la commande publique  
Délai de consultation : 8 mois à compter de la notification du marché - démarrage prévisionnel : février 2023  
Niveau de détail et annexe : <https://marchespublics.cofis.fr>  
Actualités à consulter avant ouverture des candidatures : DCI, DC2, observations envoyées par les articles R 2343-3 et R 2343-4 du CCP  
Calendrier d'attribution : Note technique : 50 % - Note prix : 40 %  
Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de la réception des offres  
Date limite de réception des offres : le 30 Décembre 2022 à 17h00 sur <https://marchespublics.cofis.fr>  
Email à la publication : 07 Décembre 2022

**Pub**  
Votre partenaire LOCAL pour vos diffusions NATIONALES

## LES SERVICES

**SOS SUICIDE** ■ Permanences téléphoniques locales ■ 04.73.29.15.15, laissez un message sur répondeur.  
Accueil sur rendez-vous. Permanences téléphoniques nationales, 177 jours, téléphone de 13 h à 23 h ou de 01.40.44.46.45 et messagerie. Permanences d'urgence : 27, rue de l'Éclair, 63170 Aubière.

Par mail : [accueil@sos-suicide-phenix.com](mailto:accueil@sos-suicide-phenix.com)  
**AIDES AUTOUR DU SUICIDE** ■ 9, rue de la Boucharde, ■ 04.73.99.01.01, de 14 h à 18 h, du lundi au vendredi, de 14 h à 20 h, samedi.  
**SIDA INFO SERVICE** ■ 0.800.840.800, 7 jours/24 h/24 (anonyme et gratuit).

**HÉPATITES INFO SERVICE** ■ 0.800.845.800, 7 jours/24 h/24 (anonyme et gratuit).  
**SOS FÉMINES** ■ 04.02.63.02.02 Clermont-Fd Cedex 1.  
04.73.23.32.20 ; lundi et jeudi, de 8 h à 17 h ; mercredi et vendredi, de 9 h à 13 h.

**EMERGENCE MAINTIEN** ■ Permanence téléphonique 24 h/24 et 7 jours/7, 19.  
**SOS AMIENS** ■ 24 h/24 et 7 jours/7, ■ 04.73.37.32.37  
**SOS ANCIENS - AIDE AUX VICTIMES** ■ 06.45.50.03.11 ; tous les jours de 8 h à 20 h sans interruption.

**CHOCROUGE ECOUTE** ■ 0.800.858.858, numéro vert anonyme et gratuit.  
**FIN ANCIENS** ■ Ecoute confidentielle pour les personnes s'interrogeant sur leur orientation sexuelle. Le mercredi, de 18 h à 20 h, et le vendredi, de 19 h à 22 h, ■ 04.73.90.21.22.

**SOS INCISTE ET VIOLENCES SEXUELLES AUVERGNE** ■ 04.73.92.78.48  
**LES DÉPENDANTS DES INCISTES** ■ 08.1000.5000. Site lundi au vendredi, de 9 h à 19 h (prix de son appel local depuis un poste fixe).  
**AIDE AUX VICTIMES (AIVEC 69)** ■ 72, avenue d'Alsie, 63000 Clermont-Fd, ■ 04.73.90.12.24 - Mail : [aveic69@orange.fr](mailto:aveic69@orange.fr)

Internet : [www.aveic69.fr](http://www.aveic69.fr) Du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h 30. En dehors des jours et des heures d'ouverture, un numéro d'urgence peut vous orienter : 08.842.345.37 (prix d'un appel local).  
**FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES** ■ Point d'accueil de jour, information et accompagnement, aide juridique et confidentielle, de lundi au vendredi, ■ 04.73.90.00.06.

**CROIX-ROUGE FRANÇAISE** ■ Délégation départementale, 23, bd Jean-Moulin, 63000 Clermont-Fd, ■ 04.73.52.55.26, horaire d'ouverture : du lundi au vendredi (permanence) 14 h à 17 h 30, samedi, de 10 h à 12 h, et du dimanche, de 10 h à 12 h.  
**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** ■ 17, bd Jean-Jacques, Clermont-Fd, ■ 04.63.22.84.07, lundi à jeudi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, et vendredi, de 9 h à 12 h. Délégation : 133, avenue de la République, à Clermont-Fd, ■ 04.73.98.27.27

**RESTOS DU CŒUR** ■ 2, rue Clément, Clermont-Fd, ■ 04.73.98.34.90. Et les jours de permanence sont : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9 h à 11 h 30. Fermeture au Noël.  
**MAIRIE ADMINISTRATIVE AUVERGNE** ■ 50, rue du Clermont, Clermont-Fd, ■ 04.73.23.77.77, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h (sauf le vendredi).

**PLANNING FAMILIAL** ■ 13, rue des Quatre-Prospères, 63000 Clermont-Fd, ■ 04.73.32.02.07, du mardi au vendredi, tous les matins, de 9 h à 12 h ; tous les après-midi : samedi, de 13 h 30 à 17 h 30 ; mercredi, de 13 h 30 à 18 h ; jeudi, de 13 h 30 à 18 h ; vendredi, de 13 h 30 à 17 h. Consultations médicales sur rendez-vous les mercredi et jeudi après-midi.  
**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** ■ 10, rue de Bien-Ais, BP 450, 63012 Clermont-Fd Cedex 1, ■ 04.73.22.40 (permanence d'urgence) ; du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

**ASSOCIATION PREFECTURE DES ANIMAUX** ■ Lieu dit « Les Chartrons », 63860 Gerat, ■ 04.73.91.35.35, fax : 04.73.91.20.95, refuge ouvert tous les jours, sauf le mardi et jours fériés et compris le dimanche de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.  
**ACCUEIL D'ADRES** ■ 12, rue Emiliève-Courty, à Clermont-Fd, ■ 04.73.01.04.00, ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 45 à 13 h 45 et le samedi matin, de 9 h à 11 h 30.

**CASSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE** du Puy-de-Dôme ■ Pour vos courtiers : une seule adresse : CMAJ du Puy-de-Dôme, 63031 Clermont-Ferrand Cedex 9  
Accueil du public : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30. Horaires étendus pour l'accueil rue du Clos-Four, de 8 h 30 à 16 h 30 sans interruption. Espace Bien-être pour les démarches courantes. Sur rendez-vous pour les dossiers complexes. Clermont-Ferrand : rue du Clos-Four ; Aubier : 2 bis, avenue de Châteauneuf ; 108, rue des Docteurs Duran.

■ Accueil uniquement sur rendez-vous ; permanences CMAJ ; Courant d'Auvergne : 32, rue du Jout-du-Poit. ■ 3646, de 8 heures à 17 h 30, du lundi au vendredi (service gratuit - par appel). Adresse internet : [www.cmaj.fr](http://www.cmaj.fr)  
Permanence à Clermont-Fd : 20, rue des Docteurs Duran. ■ Accueil uniquement sur rendez-vous ; permanences CMAJ ; Courant d'Auvergne : 32, rue du Jout-du-Poit. ■ 3646, de 8 heures à 17 h 30, du lundi au vendredi (service gratuit - par appel). Adresse internet : [www.cmaj.fr](http://www.cmaj.fr)

**CASSE ALLOCATIONS FAMILIALES** ■ 4, rue Auger, à Clermont-Ferrand. ■ Pour vos courtiers : 2, rue Auger, CS 25010, 63022 Clermont-Ferrand Cedex 1, ■ 04.73.25.43.10 (prix d'un appel local depuis un poste fixe), accessible 24h/24 et 7 jours/7, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.  
**PERMANENCE REGIONALE INFORMATION-CONTRACEPTION** ■ Du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h, ■ 04.73.05.02.02.

**CENTRE DU BIEN-ÊTRE DES FEMMES** ■ 23, place Belle, centre Georges-Couthon, Clermont-Fd, 04.73.44.61.20, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h (pour les conseillers, prendre un rendez-vous).

**MSA AUVERGNE** ■ Clermont-Fd, 16, rue Jean-Cadot, accueil du public sur rendez-vous, du lundi au vendredi ■ 04.71.64.64.64, de lundi au vendredi, de 8 h 15 à 12 h 15 et de 13 h 15 à 17 h (vendredi 16 h).

**POLE EMPLOI** ■ Téléphone unique, le 3689 (selon le service, appel gratuit depuis un poste fixe, hors surcoût éventuel de l'opérateur ou de 0,11 € TTC par appel). Site internet : [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

**TRANS-MADON** ■ 04.73.19.52.53, 24 h/24 et 7 jours/7.  
**TRANS 63** ■ 04.73.31.53.15, 24 h/24 et 7 jours/7.  
**TRANS 63** ■ 69, bd Gergonne, ■ 04.73.93.13.61, du lundi au samedi, de 8 h 30 à 18 h 30 (sauf jours fériés).

**AÉROPORT DE CLERMONT-FERRAND** ■ 04.73.52.11.00 (réservations) ; Air France ■ 0.800.820.800 (renseignements et réservations) ; Régional Airlines ■ 02.40.33.52.00 (renseignements et réservations, sauf le dimanche).

**CARTE SIMP** ■ Par téléphone : traités avec Postalgies, honoraires, billets, services, numéros relatifs, le 3635 (0,24 € TTC/mn) ; Via internet : [www.wyges.com](http://www.wyges.com)  
**TIC** ■ Espace commercial, bd Charles-de-Gaulle, unité bas logistique (en face de la Polytechnique) ; renseignements téléphoniques ■ 04.73.20.56.56, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h

## LES SERVICES

**ALIA ECOUTES ADOS** ■ 0.800.505.692 (numéro vert), du lundi au samedi, de 17 h à 20 h.  
**DROGUE INFO SERVICE** ■ 0.800.23.13.13 (numéro vert).  
**SOS AMIENS (Clermont-Fd)** ■ 04.73.32.32.37, 24 h/24, 7 jours/7.  
**CHOCROUGE ECOUTE** ■ 0.800.858.858, numéro vert anonyme et gratuit.

**SOS INCISTE ET VIOLENCES SEXUELLES AUVERGNE** ■ 04.73.92.78.48  
**EMERGENCE MAINTIEN** ■ 19 (numéro vert), 24 h/24 et 7 jours/7.  
**VIOLENCES CONJUGALES** ■ 3619 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

**SOS ALCOOL (Clermont-Fd)** ■ 04.73.34.15.42.  
**ALCOOLQUES AUVERGNE** ■ 04.73.23.34.30 (appel sans surcoût).  
- Brivaille : réunion le 1<sup>er</sup> lundi du mois, à 19 heures, à l'ancienne école Jean-Proflor (face mairie).  
- Le Puy-en-Velay : réunion le 3<sup>e</sup> jeudi, à 19 h 30, au centre Roger-Fourmyron, 31, bd de la République.

**SIDA INFO SERVICE** ■ 0.800.840.800, 24 h/24, 7 jours/7 (anonyme et gratuit).  
**DESCOMINATION FACILE** ■ 04.01.005.000, du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h (prix d'un appel depuis un poste fixe).  
**ACCUEIL SANS-ABRI** ■ 115 (numéro vert).

**LOGEMENT D'URGENCE ET D'INSERTION** ■ 04.71.09.27.25, le mardi au jeudi public, rue de la Passerelle, 43000 Le Puy-en-Velay.  
**TRIANT D'URGENCE** ■ Logement d'urgence et d'insertion, rue Collécorbet, Brivaille, ■ 04.71.24.94.29, 24 h/24.  
**MALMAI** ■ (usage à la mort accompagner la vie) ■ 04.71.05.48.90, Centre hospitalier Emile-Henri-Paré, bd Docteur-Charonnes, 43012 Le Puy-en-Velay.

**SOUTIEN CENTRE CANCER** ■ Ligne contre le cancer, ■ 04.71.02.52.71, 2<sup>e</sup> avenue Clément-Charbonnier, Le Puy-en-Velay. Permanences du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

**FRANCE ALZHEIMER HAUTE-LOIRE** ■ 18, route de Rodère, 43000 Brivaille, ■ 04.71.03.17.54 ou 06.38.27.40.52. Note permanence : 1<sup>er</sup> étage, lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h. [www.francealzheimer.org/haute-loire/](http://www.francealzheimer.org/haute-loire/)  
Site : [www.francealzheimer.org/haute-loire/](http://www.francealzheimer.org/haute-loire/)

**URAFAM** ■ La délégation 43 de l'UNAFAM (Union nationale des familles et amis de malades et/ou handicapés psychiques) ■ 04.71.05.36.54 ou par mail : [43@unafam.fr](mailto:43@unafam.fr)

**CROIX-ROUGE FRANÇAISE** ■ Délégation départementale, 3, rue Charles-VI, du Puy-en-Velay, ■ 04.71.03.00.04.  
- Délégation du Haut Allier (Brivaille, Langand), ■ 04.71.24.91.92.  
**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** ■ Délégation départementale, 2, avenue Marchand-Four, 43000 Le Puy-en-Velay, ■ 04.71.03.30.77 ou 04.71.03.30.77

**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** ■ Délégation départementale, 3, rue Charles-VI, du Puy-en-Velay, ■ 04.71.03.00.04.  
- Délégation du Haut Allier (Brivaille, Langand), ■ 04.71.24.91.92.  
**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** ■ Délégation départementale, 2, avenue Marchand-Four, 43000 Le Puy-en-Velay, ■ 04.71.03.30.77 ou 04.71.03.30.77

**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** ■ Délégation départementale, 3, rue Charles-VI, du Puy-en-Velay, ■ 04.71.03.00.04.  
- Délégation du Haut Allier (Brivaille, Langand), ■ 04.71.24.91.92.  
**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** ■ Délégation départementale, 2, avenue Marchand-Four, 43000 Le Puy-en-Velay, ■ 04.71.03.30.77 ou 04.71.03.30.77

**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** ■ Délégation départementale, 3, rue Charles-VI, du Puy-en-Velay, ■ 04.71.03.00.04.  
- Délégation du Haut Allier (Brivaille, Langand), ■ 04.71.24.91.92.  
**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** ■ Délégation départementale, 2, avenue Marchand-Four, 43000 Le Puy-en-Velay, ■ 04.71.03.30.77 ou 04.71.03.30.77

**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** ■ Délégation départementale, 3, rue Charles-VI, du Puy-en-Velay, ■ 04.71.03.00.04.  
- Délégation du Haut Allier (Brivaille, Langand), ■ 04.71.24.91.92.  
**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** ■ Délégation départementale, 2, avenue Marchand-Four, 43000 Le Puy-en-Velay, ■ 04.71.03.30.77 ou 04.71.03.30.77

**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** ■ Délégation départementale, 3, rue Charles-VI, du Puy-en-Velay, ■ 04.71.03.00.04.  
- Délégation du Haut Allier (Brivaille, Langand), ■ 04.71.24.91.92.  
**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** ■ Délégation départementale, 2, avenue Marchand-Four, 43000 Le Puy-en-Velay, ■ 04.71.03.30.77 ou 04.71.03.30.77

**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** ■ Délégation départementale, 3, rue Charles-VI, du Puy-en-Velay, ■ 04.71.03.00.04.  
- Délégation du Haut Allier (Brivaille, Langand), ■ 04.71.24.91.92.  
**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** ■ Délégation départementale, 2, avenue Marchand-Four, 43000 Le Puy-en-Velay, ■ 04.71.03.30.77 ou 04.71.03.30.77

**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** ■ Délégation départementale, 3, rue Charles-VI, du Puy-en-Velay, ■ 04.71.03.00.04.  
- Délégation du Haut Allier (Brivaille, Langand), ■ 04.71.24.91.92.  
**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** ■ Délégation départementale, 2, avenue Marchand-Four, 43000 Le Puy-en-Velay, ■ 04.71.03.30.77 ou 04.71.03.30.77

**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** ■ Délégation départementale, 3, rue Charles-VI, du Puy-en-Velay, ■ 04.71.03.00.04.  
- Délégation du Haut Allier (Brivaille, Langand), ■ 04.71.24.91.92.  
**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** ■ Délégation départementale, 2, avenue Marchand-Four, 43000 Le Puy-en-Velay, ■ 04.71.03.30.77 ou 04.71.03.30.77

**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** ■ Délégation départementale, 3, rue Charles-VI, du Puy-en-Velay, ■ 04.71.03.00.04.  
- Délégation du Haut Allier (Brivaille, Langand), ■ 04.71.24.91.92.  
**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** ■ Délégation départementale, 2, avenue Marchand-Four, 43000 Le Puy-en-Velay, ■ 04.71.03.30.77 ou 04.71.03.30.77

**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** ■ Délégation départementale, 3, rue Charles-VI, du Puy-en-Velay, ■ 04.71.03.00.04.  
- Délégation du Haut Allier (Brivaille, Langand), ■ 04.71.24.91.92.  
**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** ■ Délégation départementale, 2, avenue Marchand-Four, 43000 Le Puy-en-Velay, ■ 04.71.03.30.77 ou 04.71.03.30.77

**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** ■ Délégation départementale, 3, rue Charles-VI, du Puy-en-Velay, ■ 04.71.03.00.04.  
- Délégation du Haut Allier (Brivaille, Langand), ■ 04.71.24.91.92.  
**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** ■ Délégation départementale, 2, avenue Marchand-Four, 43000 Le Puy-en-Velay, ■ 04.71.03.30.77 ou 04.71.03.30.77

**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** ■ Délégation départementale, 3, rue Charles-VI, du Puy-en-Velay, ■ 04.71.03.00.04.  
- Délégation du Haut Allier (Brivaille, Langand), ■ 04.71.24.91.92.  
**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** ■ Délégation départementale, 2, avenue Marchand-Four, 43000 Le Puy-en-Velay, ■ 04.71.03.30.77 ou 04.71.03.30.77

**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** ■ Délégation départementale, 3, rue Charles-VI, du Puy-en-Velay, ■ 04.71.03.00.04.  
- Délégation du Haut Allier (Brivaille, Langand), ■ 04.71.24.91.92.  
**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** ■ Délégation départementale, 2, avenue Marchand-Four, 43000 Le Puy-en-Velay, ■ 04.71.03.30.77 ou 04.71.03.30.77

**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** ■ Délégation départementale, 3, rue Charles-VI, du Puy-en-Velay, ■ 04.71.03.00.04.  
- Délégation du Haut Allier (Brivaille, Langand), ■ 04.71.24.91.92.  
**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** ■ Délégation départementale, 2, avenue Marchand-Four, 43000 Le Puy-en-Velay, ■ 04.71.03.30.77 ou 04.71.03.30.77

**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** ■ Délégation départementale, 3, rue Charles-VI, du Puy-en-Velay, ■ 04.71.03.00.04.  
- Délégation du Haut Allier (Brivaille, Langand), ■ 04.71.24.91.92.  
**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** ■ Délégation départementale, 2, avenue Marchand-Four, 43000 Le Puy-en-Velay, ■ 04.71.03.30.77 ou 04.71.03.30.77

**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** ■ Délégation départementale, 3, rue Charles-VI, du Puy-en-Velay, ■ 04.71.03.00.04.  
- Délégation du Haut Allier (Brivaille, Langand), ■ 04.71.24.91.92.  
**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** ■ Délégation départementale, 2, avenue Marchand-Four, 43000 Le Puy-en-Velay, ■ 04.71.03.30.77 ou 04.71.03.30.77

**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** ■ Délégation départementale, 3, rue Charles-VI, du Puy-en-Velay, ■ 04.71.03.00.04.  
- Délégation du Haut Allier (Brivaille, Langand), ■ 04.71.24.91.92.  
**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** ■ Délégation départementale, 2, avenue Marchand-Four, 43000 Le Puy-en-Velay, ■ 04.71.03.30.77 ou 04.71.03.30.77

**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** ■ Délégation départementale, 3, rue Charles-VI, du Puy-en-Velay, ■ 04.71.03.00.04.  
- Délégation du Haut Allier (Brivaille, Langand), ■ 04.71.24.91.92.  
**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** ■ Délégation départementale, 2, avenue Marchand-Four, 43000 Le Puy-en-Velay, ■ 04.71.03.30.77 ou 04.71.03.30.77

**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** ■ Délégation départementale, 3, rue Charles-VI, du Puy-en-Velay, ■ 04.71.03.00.04.  
- Délégation du Haut Allier (Brivaille, Langand), ■ 04.71.24.91.92.  
**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** ■ Délégation départementale, 2, avenue Marchand-Four, 43000 Le Puy-en-Velay, ■ 04.71.03.30.77 ou 04.71.03.30.77

**PETITES ANNONCES**  
Votre petite annonce par téléphone ou par mail  
**04.73.17.30.30**  
[annonces.dcp-centrefrance.com/cfctf](http://annonces.dcp-centrefrance.com/cfctf)

**BONNES AFFAIRES**  
**ANTIQUITES BROCANTES**

**MARIAGES RENCONTRES**  
**MARIAGES**

**AGENCES**  
X GRATUIT JOURNAL D'ANNONCES, envoi gratuit, pers. libres de votre région. ■ UNICIS, tél. 04.73.29.42.44 ou envoyez « journal » par sms au 07.62.89.63.63. 150440

**ANTIQUE ACHETE, meubles de fortune, tableaux, objets anciens, bijoux, objets d'art, porcelaine, bronzes, objets de collection, objets de valeur, objets de prestige, objets de rareté, objets de curiosité, objets de collection, objets de valeur, objets de prestige, objets de rareté, objets de curiosité.**

**LE SPORT EN DIRECT**  
**LAMONTAGNE.fr**

**AGRICULTURE**  
**RECHERCHE TRACTEURS AGRICOLES**, à partir de 1970, tous états, toutes marques, toutes puissances, toutes années. ■ CORNÉLOUP D. Tél. 06.10.24.45.06, sites 751.289.349.00035 14749

**INFO SERVICE**  
**ARTISANS**

**RENOUVELLEMENT** de permis de conduire, de permis de conduire étranger, de permis de conduire français, de permis de conduire belge, de permis de conduire suisse, de permis de conduire allemand, de permis de conduire italien, de permis de conduire espagnol, de permis de conduire portugais, de permis de conduire grec, de permis de conduire turc, de permis de conduire roumain, de permis de conduire bulgare, de permis de conduire hongrois, de permis de conduire tchèque, de permis de conduire slovaque, de permis de conduire polonais, de permis de conduire hongrois, de permis de conduire tchèque, de permis de conduire slovaque, de permis de conduire polonais.

**LA COULE FERRUCI**, achat ferrucis, motos, scooters, accessoires, pièces détachées, entretien, réparation, vente, location, location longue durée, location courte durée, location hebdomadaire, location mensuelle, location annuelle, location saisonnière, location vacances, location été, location hiver, location printemps, location automne, location été, location hiver, location printemps, location automne.

**MARIE DU TRAIN TRAIN** quotidien, le ch. 1 H pour une relation à 2 par téléphone. ■ ABV, tél. 09.78.06.40.50, 06.84.20.35.49. 145781

**VOYANCE**

**GRAND**



2630477

## SCEA MONTEL-CHARPILLE

Société civile au capital de 102 141,84 €  
Siège social : La Gasse  
83740 CISTERNES-LA-FORET  
RCS Clermont-Ferrand n°410 180 483

### Avis de modification

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022 à effet au 31 décembre 2022, les associés ont décidé la cessation d'activité et fin de gerance de Madame CHARPILLE Christine, épouse MONTEL, et la réduction du capital social porté à 101 840 €

Pour avis,  
Les gérants

2630361

## DRT FORMATION

Société à responsabilité limitée  
au capital de 5 000 euros  
Siège social : 18 rue du Torpilleur Sirocco  
63300 THIÈRES  
782 817 447 RCS CLERMONT-FERRAND

Aux termes d'une délibération en date du 24 novembre 2022, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé :  
La société B.T.B. AUDIT, domiciliée 15 rue Cugnot 83540 ROMAGNAT, en qualité de Commissaire aux Comptes Militaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

2630404

## APROJOB AUVERGNE

Société par actions simplifiée  
au capital de 101 000 euros  
Siège social : 15-17, Rue du Pré de la Reine, 63100 CLERMONT-FERRAND  
824 030 316 RCS CLERMONT-FERRAND

Aux termes d'une décision de l'assemblée unique en date du 30 novembre 2022, Monsieur Virgil LINTZ, demeurant 47, Rue du onze Novembre - 42100 SAINT-ETIENNE, a été nommé en qualité de Président en remplacement de Madame Adeline FRENAT, démissionnaire.

POUR AVIS  
Le Président

2630130

## SCI PERALVA

Au capital de 1 000 €  
RCS Clermont-Ferrand : 825 206 143  
40 avenue Paul Bert (bat.B)  
63400 Chamalières

L'AGE du 30 octobre 2022 a décidé de nommer Mr AGRET Bernard, demeurant 40 av Paul Bert 63400 Chamalières, nouveau gérant non associé, en remplacement de Mr VIGUIE Gérard démissionnaire, et modifié en conséquence l'article 15 des statuts.

2630190

## ANNONCE LEGALE

Suivant procès-verbal d'AGE du 30 novembre 2022 de l'EARL LES CLOS, 12 rue du Champ Pointu, 63000 FERRIER, 522 466 584 RCS Clermont-Ferrand, Guy LARRAT démissionnaire de ses fonctions de gérant, et Román LARRAT, demeurant 12 rue du Champ Pointu, 63000 FERRIER a été nommé gérant, l'ensemble à effet au 30 novembre 2022. La décision légale sera effectuée au greffe du tribunal de commerce de Clermont-Ferrand.

2630264

## MD FINITION

SAS au capital de 1500 € Siège social : 2 rue Desbar, 63100 Clermont-Ferrand  
900 412 983 RCS de Clermont-Ferrand

L'AGE du 25/09/2022 a pris acte de la démission des fonctions de directeur général de M. MISSACUI Hosameddine à compter du 30/09/2022.  
Mention au RCS de Clermont-Ferrand

2630031

SARL JAUBERT SARL au capital de 6000€ Siège social : Chemin des Cottes 63115 Mezel 536 193 997 RCS Clermont-Ferrand Le 23/11/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société au 77 chemin du Grillet 63115 Mezel à compter du 23/11/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Dépôt au RCS de Clermont-Ferrand

2630307

## ADDITIF

ADDITIF à l'insertion parue dans Le Semeur Hebdo du 25 novembre 2022, concernant la société HOLDING SFD, demeurant 24 avenue des Etats Unis, 63000 CLERMONT-FERRAND. L'objet social de la société a été modifié comme suit : prise de participation dans toutes sociétés de quelque forme que ce soit et quel que soit l'objet, gestion directe et indirecte de ces participations ainsi que de tous portefeuilles d'actions, de parts ou d'obligations et la disposition de toutes parts sociales et valeurs mobilières, toutes activités de prestation de services au profit de toutes sociétés, gestion, l'animation de l'administration des sociétés ou entreprises dont les titres sont ou seront détenus par la société. L'exercice de tout mandat social.

2630287

## MG 12

Société par actions simplifiée  
au capital de 10 000 euros  
5 Rue Patrick Depailleur  
63000 CLERMONT-FERRAND  
538 106 978 RCS CLERMONT-FERRAND

### TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de décisions en date du 01/07/2022, il a été décidé de transférer le siège social de 5 Rue Patrick Depailleur 63000 CLERMONT-FERRAND au Parc Hétopolis, 49 rue Georges Besse 63100 CLERMONT-FERRAND, à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

2630388

### IET AVENTURE

Société à responsabilité limitée  
au capital de 1 000 euros  
5 Rue Patrick Depailleur  
63000 CLERMONT-FERRAND  
508 615 683 RCS CLERMONT-FERRAND

### TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de décisions en date du 01/07/2022, il a été décidé de transférer le siège social de 5 Rue Patrick Depailleur 63000 CLERMONT-FERRAND au Parc Hétopolis, 49 rue Georges Besse 63100 CLERMONT-FERRAND, à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

2630108

## D&G COMMUNICATION

Société par actions simplifiée  
au capital de 2 000 euros  
Siège social : 50 boulevard de  
MONTCHALAMET  
63130 ROYAT  
682 499 114 RCS CLERMONT FERRAND

Aux termes d'une délibération en date du 15 Février 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-246 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,  
Le Président

2630241

## AVIS

### SFCONSULTING

Société par actions simplifiée au capital de 29.000 € Siège social : 14 ter chemin de la Ville, 63720 SURAT  
858 143 388 RCS CLERMONT-FERRAND

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 30 novembre 2022 : Monsieur Frédéric SANDOULY, demeurant 14 Chemin de la Ville, 63720 SURAT a été nommé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 en qualité de Président en remplacement de Monsieur Patrick SANDOULY, démissionnaire.

POUR AVIS  
Le Président

## CONVOCAION

5630405

Office Notarial de Maîtres  
ROUZIER, FUZILLIER, RENON  
et ARNAUD-RAYNAUD  
Notaires associés à Clermont-  
Ferrand (Puy-de-Dôme)  
42, rue François Traravant

## «AUVERGNE BOULANGERE ET PATISSIERE»

SA AU CAPITAL DE : 38 125 euros  
SIÈGE SOCIAL : CLERMONT-FERRAND  
(Puy-de-Dôme)  
ZAC des Gravanches  
5 rue Jacqueline Auriol  
R.C.S. CLERMONT-FERRAND  
861 200 210

## AVIS DE CONVOCAION

Les actionnaires de la Société Anonyme sur-réservée sont convoqués au siège social en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, le 29 décembre 2022, à 17 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration.
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif au rapport sur le gouvernement d'entreprise.
- Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les options de souscription ou d'achat d'actions.
- Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les attributions gratuites d'actions.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022 et quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions.

- Approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire et non renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant.
- Questions diverses.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les actionnaires ont le droit d'assister aux Assemblées Générales sur simple justification de leur identité, dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et inscrits au nom de leur nom depuis cinq jours au moins avant la date de la réunion.

Des formulaires de pouvoir sont à la disposition des actionnaires au siège social. Les actionnaires qui désirent voter à distance, peuvent se procurer au siège social le formulaire de vote à distance et les annexes. La demande doit être effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Elle doit parvenir à la Société au jour au moins avant la date prévue de l'Assemblée.

Les votes à distance ne seront pris en compte que si les formulaires recommandés parvenus à la Société trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### FONDS DE COMMERCE

7630265

Office Notarial de Chamalières  
22 bis avenue de Royat  
63400 Chamalières

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par M<sup>me</sup> BLETTERIE notaire à CHAMALIÈRES (83) le 22/11/2022, enregistré au SPFE de CLERMONT-FD le 25/11/2022 sous le n°20221026414 a été cédé :

Par M. Fayçal ZAYANI (né à GHOMRASSEN (Tunisie) le 27/08/1975), commerçant, époux de Mme Sondes MOBARAH, demeurant à CLERMONT-FD (63000), 31 rue Guymer.

À M. Abdelkader MOKADEM (né à KSAR EL GOUKHARI (Algérie) le 22/09/1970), restaurateur et Mme Yamina YAHY (née à HUSSEIN-DEY (Algérie) le 15/12/1974), sans profession, son épouse, demeurant ensemble à CLERMONT-FD (63100), 45 rue des Quatre-Granges.

Le fonds de commerce de RESTAURATION RAPIDE LIBRE SERVICE sis à CLERMONT-FD (63000), 8 rue Saint-Espirit, nom commercial GOOD TIME, pour lequel le céder est immatriculé au RCS de CLERMONT-FD sous le n°490391729.

Moyennant le prix de 25.000,00 euros. Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du 22/11/2022, l'entrée en jouissance est fixée au 22/11/2022.

Et oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans six (6) jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Office Notarial sis à CHAMALIÈRES (63400), 22 bis avenue de Royat, où domicilié a été élu à cet effet

## ANNONCES ADMINISTRATIVES

9630357

## PUY- DÔME

### RÉSULTAT DE MARCHÉ

#### Services

Nom et adresse de l'acheteur : Département du Puy-de-Dôme  
24 rue St-Espar - 63093 Clermont-Ferrand cedex 1  
Objet du marché : Garantie d'activité départementale dans le Puy-de-Dôme  
Mode de passation : Procédure adaptée ouverte  
L'avis d'attribution peut être consulté dans son intégralité sur le site du JOUE sous la référence : 2022/S 233-670586  
Date d'envoi du présent avis : 5 décembre 2022

9630187

## Liberté • Égalité • Fraternité REPUBLIQUE FRANÇAISE

### PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

## AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE SOCIÉTÉ LAITIÈRE DES VOLCANS D'Auvergne COMMUNE DE SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE

L'enquête publique relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, ouverte initialement du 14 novembre au jeudi 15 décembre 2022 inclus sur le territoire de la commune de SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE à l'égard de la demande d'autorisation environnementale présentée par la SOCIÉTÉ LAITIÈRE DES VOLCANS D'Auvergne, portant sur le projet de développement de son activité de conditionnement de produits laitiers situés à « Thèlix » sur le territoire de la commune de Saint-Genès-Champanelle est prolongée de 12 jours, jusqu'au mardi 27 décembre 2022, 17h00 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comportant notamment une étude d'impact, de danger, un résumé non technique, ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale est consultable en mairie de Saint-Genès-Champanelle. Les personnes intéressées peuvent en grande connaissance aux jours et heures habituelles d'ouverture des bureaux au public soit :

- le lundi de 14h00 à 19h00 (fermeture exceptionnelle le lundi 26 décembre 2022)
- les mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- le samedi de 9h00 à 12h00

Il sera également consultable sur le site Internet de la préfecture du Puy-de-Dôme à l'adresse : www.puy-de-dome.gouv.fr (http://www.puy-de-dome.gouv.fr/industrie-agriculture-procedure-d-autorisation-a2884.html).

Il pourra également être consulté sur un poste informatique situé à la préfecture du Puy-de-Dôme - bâtiment rue d'Assas - bureau de l'environnement - 5<sup>ème</sup> étage à Clermont-Ferrand, aux heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 9h15 à 16h00 (le samedi de 9h00 à 12h00).

M. Alain PAULET, ingénieur GRDF en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur organise une réunion d'information et d'échange avec le public le jeudi 22 décembre 2022 à partir de 19h00 à la maison des associations à Saint-Genès-Champanelle et recevra les observations des tiers lors d'une permanence supplémentaire en :

Mairie de Saint-Genès-Champanelle le mardi 27 décembre 2022 de 14h00 à 17h00

Toute personne ayant des observations et propositions à présenter pourra :

- soit les inscrire sur le registre ouvert en mairie à cet effet pendant toute la durée de l'enquête,
- soit, à l'occasion de ses permanences, les faire connaître oralement au commissaire-enquêteur qui les consignera dans un procès-verbal,
- soit les adresser, en mains ou Saint-Genès-Champanelle, siège de l'enquête publique, par lettre simple ou recommandée à l'attention du commissaire-enquêteur qui les annexera au registre d'enquête

soit les communiquer par voie dématérialisée à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques-environnement@puy-de-dome.gouv.fr. Ces observations seront mises en ligne sur le site Internet de la préfecture du Puy-de-Dôme (http://www.puy-de-dome.gouv.fr/industrie-agriculture-procedure-d-autorisation-a2884.html).

Toute personne peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet du Puy-de-Dôme - Bureau de l'Environnement.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de la Société LAITIÈRE DES VOLCANS D'Auvergne-Thèlix-63122 SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE (M<sup>me</sup> Picard, tel : 07 82 36 48 65).

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance à la préfecture du Puy-de-Dôme, sur son site Internet (www.puy-de-dome.gouv.fr), et en mairie de SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de la procédure, le demandeur donnera lieu à une décision d'autorisation assortie de prescriptions ou de réquis, prise par arrêté du préfet du Puy-de-Dôme. Le présent avis est affiché en mairie de Saint-Genès-Champanelle (commune d'implantation), Aydat, Chanonat, Romagnat, et Ceyrat (communes impactées par le rayon d'affichage de 3 km).

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec Actulégaes.fr, vous créez vos fichiers d'entreprises exactement selon vos besoins.

Actulégaes.fr, avec votre journal

Actulégaes.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Association de la presse pour le transparent économique (APTE) avec le concours de molegale

## Pour vos Annonces Légales

6nebd083d4f3ESR

à votre service  
dans 13 départements

ALC

http://legalepro.semeur.com : toutes vos questions au 04 73 98 46 00





# ANNONCES ÉGALES

**12630422**  
**EURL ARAI ENERGY**  
SOCIÉTÉ UNIQUE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 10000 EUROS  
SIEGE SOCIAL : 7 Rue du Montel  
ZA la Novalie  
63970 La Roche-Bianche  
637 424 505  
R.C.S. CLERMONT-FERRAND

Le 28/10/2022, l'AGE a décidé de la continuation de la société malgré un actif inférieur à la moitié du capital social.  
Modification au RCS de CLERMONT-FERRAND.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**  
**27630435**  
**AUVERCO**  
Routte de Voivac Espace Mozec  
63530 Enval

**ELEC ET PLUS**  
SASU au capital de 1 000 €  
Siège social 116, rue de la Verdée  
63530 Say  
843 458 555 RCS de Clermont-Ferrand

Le 30 Septembre 2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. BOSCH Patrick, demeurant 18, rue de la rampe N°ALV 008, pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.  
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Clermont-Ferrand.  
Radiation au RCS de Clermont-Ferrand.

**DISSOLUTIONS**  
**28-01630291**  
**Fromagerie des vaches Salers**  
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE à capital variable  
Agréée sous le numéro N°ALV 008, Siège social : Place de la mairie 63690 Tauves  
N° d'identification : 479 637 466  
RCS Clermont-Ferrand

**SOCIÉTÉ EN LIQUIDATION**  
L'assemblée générale extraordinaire de la coopérative Fromagerie des vaches Salers réunie le 28/10/2022 à Tauves (Puy-de-Dôme) a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de la même date et sa mise en liquidation amiable. La dissolution a pour cause la constatation du nombre d'associés coopérateurs en dessous du seuil réglementaire prévu à l'article R522-1 du code rural.  
Elle a nommé comme liquidateur : Monsieur Laurent GIAT domicilié à Nohat - 63690 Tauves auquel elle a conféré les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux attribués par la loi à l'assemblée générale, pour réaliser l'actif à l'amiable et acquitter le passif de la société.  
Le lieu où la correspondance doit être adressée et où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés est fixé au siège de la coopérative soit Place de la mairie - 63690 Tauves, siège de la liquidation.  
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce du Clermont-Ferrand en annexe au Registre du commerce et des sociétés.  
Pour avis, Le liquidateur

**28-01630247**  
**LES GOURMETS**  
SARL au capital de 7822 €  
Siège social : 2 BOULEVARD GAMBETTA  
63400 Chamalières  
408 657 080 RCS de Clermont-Ferrand

Le AGE du 31/08/2022 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour; nommé liquidateur M. KRIEGER FRANÇOIS, demeurant TANSAC AUAZT-SUR-ALLIER 63570 Bressac-les-Mines, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.  
Mention au RCS de Clermont-Ferrand.

**28-01630134**  
**COIF DELILLE63**  
SARL au capital de 100 €  
Siège social : 57 BOULEVARD TRUDAINE  
63000 Clermont-Ferrand  
833 906 567 RCS de Clermont-Ferrand

Le AGE du 31/08/2022 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur M. YAHIA ANASSE, demeurant 3 RUE DE NEYRAT 63100 Clermont-Ferrand, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.  
Mention au RCS de Clermont-Ferrand.

**9630023**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**  
**SOCIÉTÉ LAITIÈRE DES VOLCANS D'Auvergne COMMUNE DE SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE**

Une enquête publique d'une durée de 32 jours est ouverte du lundi 14 novembre 2022 à partir de 14h00 au jeudi 15 décembre 2022 à 18h00 sur le territoire de la commune de SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE à l'égard de la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société LAITIÈRE DES VOLCANS D'Auvergne.

Cette demande concerne le projet de développement de son activité de conditionnement de produits laitiers pour atteindre une capacité de production de 870 500 litres par jour en points et 200 millions de litres par an, implantée, au lieu-dit « Theix » sur le territoire de la commune de SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE et relève des dispositions de l'article L181-1-2° du code de l'environnement.

De projet concerné les rubriques :

- « au titre des installations classées sous les régimes :
  - autorisation, 3842-3 traitement et transformation de matières premières animales et végétales (rubrique IED), 4130-2a ; présence de substances liquides de toxicité 3
  - enregistrement : 2921-1a - installation de refroidissement
  - déclaration avec contrôle périodique : 2910-A-2, 4735-1b, 1530-2
  - déclaration : 2661-1-c, 2625-1, 2662-3, 1532-2b.
- « au titre de la Loi sur l'Eau sous les régimes :
  - autorisation : 1120-1 ; autorisation de prélèvement d'eau
  - déclaration : 1110 déclaration de forage, 2150-2 déclaration de rejet des eaux pluviales

Un exemplaire de ce dossier incluant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera déposé pendant toute la durée de l'enquête en mairie de SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE (siège de l'enquête) où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance :

- le lundi de 14h00 à 18h00
- les mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- le samedi de 9h00 à 12h00

Il sera également consultable sur le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme à l'adresse : [www.puy-de-dome.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.gouv.fr) (<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/industrie-agriculture-procedure-d-autorisation-a284.html>).

Il pourra également être consulté sur un poste informatique situé à la préfecture du Puy-de-Dôme - bâtiment rue d'Assas - bureau de l'environnement - 5<sup>ème</sup> étage à Clermont-Ferrand, aux heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h15 à 18h00 (15h30 le vendredi).

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a désigné M. Alain PAULET, ingénieur GRDF, retraité, en qualité de commissaire-enquêteur chargé de conduire l'enquête publique relative à la demande susvisée.

Il recevra, en personne, les observations du public en mairie de SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE les :

- Lundi 14 novembre 2022 de 14h00 à 17h00
- Samedi 23 novembre 2022 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 02 décembre 2022 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 08 décembre 2022 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 15 décembre 2022 de 15h00 à 18h00

Toute personne ayant des observations et propositions à présenter pourra :

- soit les inscrire sur le registre ouvert en mairie à cet effet pendant toute la durée de l'enquête,
- soit à l'occasion de ses permanences, les faire connaître oralement au commissaire-enquêteur qui les consignera dans un procès-verbal,
- soit les adresser, en mairie de Saint-Genès-Champanelle, siège de l'enquête publique, par lettre simple ou recommandée à l'attention du commissaire-enquêteur qui les annexera au registre d'enquête,
- soit les communiquer par voie dématérialisée à l'adresse suivante : [projet-enquetes-publiques-environnement@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:projet-enquetes-publiques-environnement@puy-de-dome.gouv.fr). Ces observations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme (<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/industrie-agriculture-procedure-d-autorisation-a284.html>).

Toute personne peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet du Puy-de-Dôme - Bureau de l'Environnement.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de la Société LAITIÈRE DES VOLCANS D'Auvergne - Theix - 63122 SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE (Mme Picard, tel. 07 82 92 43 05).

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance à la préfecture du Puy-de-Dôme, sur son site internet ([www.puy-de-dome.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.gouv.fr)), et en mairie de SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de la procédure, la demande donnera lieu à une décision d'autorisation assortie de prescriptions ou de refus, prise par arrêté du préfet du Puy-de-Dôme.

Le présent avis est affiché aux maires de Saint-Genès-Champanelle (commune d'implantation), Aydat, Cherat, Romagnat, et Cayrat (communes impactées par le rayon d'affichage de 3 km).

**9630496**  
**Département du Puy-De-Dôme**  
**Commune de SAUVESSENGES**  
**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 04/11/2022**

Par suite d'une convocation en date du 28/10/2022, les membres composant le conseil municipal de SAUVESSENGES se sont réunis à la mairie, le 04/11/2022 à 21 heures sous la présidence de M. ARDEVOL Didier, Maire.

Sont présents : MM. ARDEVOL Didier - MOSNIER Isabelle - MIDROT Serge - PRAYV Fabrice - PEJUN Jacques - QUATRESOUS Murielle - DARD Eric - BERNARD Michaël - POULY Céline - QUATRESOUS Mireille - DUBUIS Isabelle - ALLARD Henri Excusés : ROUSSET Pascal

Absents : DRUILL Jérôme- BORDET Patrick

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales - 2022-38

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme QUATRESOUS Murielle est désignée pour remplir cette fonction.

OBJET : Transfert de biens de section à la commune

Vu la loi n° 2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de communes,

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'article L.2411-12-2 au Code Général des Collectivités Territoriales qui permet que soit prononcé par le représentant de l'Etat dans le département « le transfert à la commune de tout ou partie de biens, droits et obligations d'une section » à la demande du conseil municipal afin de mettre en œuvre un objectif d'intérêt général. Le Conseil Municipal a choisi de demander au Préfet de prononcer le rattachement à la commune dans l'intérêt public, des biens de la section « Le Bourg - la Vieille » à Sauvessenges.

Absents : DRUILL Jérôme- BORDET Patrick

Section AM n° 507 - 1280 m<sup>2</sup> - Les Prés de Sauvessenges

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, cette parcelle sert de voie d'accès pour desservir la zone constructible attenante.

Section AM n° 508 - 2650 m<sup>2</sup> - Les Prés de Sauvessenges

Cette parcelle a toujours été utilisée par la commune et sert actuellement de terrain de stockage de matériaux.

Section BN n° 187 - 334 m<sup>2</sup> - la Drye

Il s'agit de la parcelle sur laquelle est implanté le château d'eau qui dessert une partie de la population de la commune de Sauvessenges en eau potable. Ce bâtiment est entretenu très régulièrement par les services techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Décide de transférer les biens de la section « Le Bourg - la Vieille » désignés ci-dessus dans le domaine communal pour un objectif d'intérêt général.

Charge M. le Maire de lancer la procédure

Demande au représentant de l'Etat de prononcer le transfert de ces parcelles à la commune.

Cette délibération sera publiée dans un journal d'annonces légales et affiché en mairie pendant deux mois.

Fait et délibéré en mairie,  
Pour copie conforme  
Le Maire

**9630018**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**Société PHOTOSOL Développement**  
**Projet de construction de la centrale photovoltaïque du Gondérat et Vica communes de Culhat et Bulhon**

Une enquête publique est ouverte du lundi 14 novembre 2022 à 14h00 au jeudi 15 décembre 2022 à 17h00 sur le projet présenté par la société PHOTOSOL Développement relative à la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur les communes de Culhat et Bulhon.

L'enquête publique est conduite dans le cadre de l'instruction des demandes de permis de construire n° 053 058 21 L0015 déposée le 10 novembre 2021 en mairie de Bulhon et n° 053 131 21 L0023 déposée le 4 novembre 2021 en mairie de Culhat par la société PHOTOSOL Développement.

Le projet de centrale photovoltaïque au sol du Gondérat et Vica sur les communes de Culhat et Bulhon s'implante sur une superficie d'environ 85 ha. La puissance estimée de cette centrale est de 103 MWc, pour une production envisagée de 127 GWh/an. Les éléments constitutifs du dossier comprenant notamment une étude d'impact, son résumé non technique, les avis des services consultés ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, à la mairie de Culhat, siège de l'enquête, et à la mairie de Bulhon pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture des locaux soit :

- mardi de 14h00 à 17h00
- mercredi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h00
- samedi de 9h00 à 12h00
- dimanche de 14h00 à 18h00
- mercredi de 14h00 à 18h00
- jeudi de 14h00 à 18h00

Le présent avis, l'arrêté d'ouverture d'enquête seront publiés sur le site internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme à la rubrique : <https://www.puy-de-dome.gouv.fr/photovoltaique-r136.html>

Le dossier d'enquête publique est communiqué à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Monsieur Patrick Mirowski, Architecte-Urbaniste honoraire est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il recevra les observations du public (dans le respect des mesures barrières pour faire face à l'épidémie de Covid 19) :

- à la mairie de Culhat :
  - lundi 14 novembre 2022 de 14 h à 17 h
  - samedi 3 décembre 2022 de 9 h à 12 h
  - vendredi 9 décembre 2022 de 14 h à 17 h
- à la mairie de Bulhon :
  - mardi 22 novembre 2022 de 14 h à 17 h
  - jeudi 15 décembre 2022 de 9 h à 12 h

Les observations pourront être formulées selon les modalités suivantes :

- en les consignait sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Culhat et Bulhon, - en les exprimant directement et oralement au commissaire-enquêteur pendant ses permanences,
- par correspondance, au commissaire-enquêteur, à la mairie de Culhat, siège de l'enquête, où elles seront annexées au registre d'enquête,
- par voie électronique à l'adresse suivante : [enquetes-publiques-4290@registre-dematerialise.fr](mailto:enquetes-publiques-4290@registre-dematerialise.fr)
- en les formulant sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/42>

Les observations transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé susvisé.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est :

Mme JACQUOT (responsable Développement) - société PHOTOSOL Développement  
40-42, rue de la Boétie - 75008 PARIS - tel : 06 42 04 08 59 - courriel : sophie.jacquot@photosol.fr

À la fin de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur en mairie de Culhat et Bulhon ou sur le site internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme à la rubrique : <https://www.puy-de-dome.gouv.fr/photovoltaique-r136.html>

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de l'enquête est un arrêté préfectoral accordant le permis de construire avec ou sans prescription, ou refusant le permis de construire.

**9630421**  
**AVIS D'ENQUÊTE**  
**D'UTILITÉ PUBLIQUE ET PARCELLAIRE**  
**Mise en conformité des périmètres de protection des forages de Blaison F1 et F2 Commune de Messix**

Une enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire est ouverte du mardi 14 novembre 2022 à 14 h au vendredi 16 décembre 2022 à 12 h sur le projet présenté par le Conseil Départemental de la Corrèze relatif à la mise en conformité des périmètres de protection des points d'eau destinés à la consommation humaine des forages de Blaison F1 et F2 situés sur la commune de Messix. Les forages de Blaison F1 et F2 alimentent le Centre Hospitalier du Pays d'Eygarande situé sur la commune de Monestier-Mérinès.

Le dossier et les registres d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture des locaux soit :

- Mairie de Messix (63) :
  - lundi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
  - mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
  - mercredi de 8 h à 12 h
  - samedi de 9 h à 12 h
- Mairie de Monestier-Mérinès (19) :
  - mardi et jeudi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h à 17 h

Le présent arrêté d'ouverture d'enquête, l'avis d'enquête ainsi que le dossier d'enquête d'utilité publique sont publiés sur les sites internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme et dans la Corrèze aux adresses suivantes :

- <https://www.puy-de-dome.gouv.fr/mise-en-conformite-des-perimetres-de-protection-s8987.html>
- <https://www.corrèze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Las-enquetes>

Monsieur Gilles HERBACH, urbaniste, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il recevra les observations du public (dans le respect des mesures barrières pour faire face à l'épidémie de Covid 19) :

- Permanences :
  - à la mairie de Messix (63) :
    - le samedi 10 décembre 2022 de 9 h à 12 h
    - le vendredi 16 décembre 2022 de 9 h à 12 h
  - à la mairie de Monestier-Mérinès (19) :
    - le mardi 29 novembre 2022 de 14 h à 17 h

Les observations pourront soit être inscrites sur les registres ouverts à cet effet, soit être communiquées oralement au commissaire-enquêteur qui les consignera dans un procès-verbal, soit être adressées, par correspondance, au commissaire-enquêteur, à la mairie de Messix (siège de l'enquête) où elles seront annexées aux registres d'enquête.

À la fin de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie de Messix et à la mairie de Monestier-Mérinès, ou sur les sites internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme et dans la Corrèze.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de l'enquête est un arrêté préfectoral autorisant ou refusant la distribution au public d'eau destinée à la consommation humaine et déclarant d'utilité publique la délimitation des eaux souterraines, l'instauration des périmètres de protection des points d'eau et les travaux correspondants au bénéfice du Conseil Départemental de la Corrèze.





**LAVOÛTE-CHILHAC — LE PUY-EN-VELAY  
FRUGÈRES-LES-MINES**

Gérard et Roselyne VERGNE,  
Martine VERGNE et Jean-Marc MATHIEU,  
ses enfants ;  
David PRANYIÈS,  
Amélie et Christophe ABRANTES,  
Nicolas PRANYIÈS et Laetitia DIDIER,  
Anthony VERGNE,  
ses petits-enfants ;  
Lola, Bryan, Aïce, Raphaël, Léa,  
ses arrière-petits-enfants ;  
La famille BOREL et VERGNE  
ont la douleur de vous faire part du décès de

**Madame Odette VERGNE**  
née BOREL

survenu à l'âge de 85 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 19 novembre 2022, à 14 h 30, en l'église de Lavoûte-Chilhac, suivie de l'inhumation au cimetière de Blassac.

Condoléances sur registre.  
Une pensée est demandée pour son époux

**Aimé VERGNE**  
décédé en 2001.

La famille remercie toutes les personnes qui prendront part à sa peine, ainsi que ses médecins et l'ensemble du personnel de l'EPHAD d'Albère pour leurs bons soins.

PF Moneyron, Langeac.

**REMERCIEMENTS**

**SAINT-REMY — VILLENEUVE-D'ALLIER  
CHAMALIÈRES**

M. François SERVANT, son époux ;  
Bénédict et Antony,  
Frédéric et Audrey,  
ses enfants ;  
Maman, Elise et Léa, ses petites-filles ;  
Hubert et Christine, son frère et sa belle-sœur,  
Ainsi que toute la famille,  
dans l'impossibilité de répondre individuellement,  
remercient sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence, leurs messages,  
leurs paroles réconfortantes, leurs envois de fleurs et de plaques, se sont associées à leur peine lors du décès de

**Madame Ginette SERVANT**

PF Soleilhac, Brioude.

Condoléances sur [www.dansnoscoeurs.fr](http://www.dansnoscoeurs.fr)

**CARNET  
SERVICES  
OBSEQUES**

- POMPES FUNÉBRES**
- **POMPES FUNÉBRES MONEYRON**  
Organisation obéques - Chambres funéraires  
Marbrerie - Entretien sépultures  
Magasin funéraire  
- 43300 Langeac - Tél. 04.71.77.00.93
  - **POMPES FUNÉBRES BONNET**  
- 43100 Brioude - Tél. 04.71.74.90.73  
Funérarium - Marbrerie funéraire  
Contrats obéques - Devis gratuits
  - **POMPES FUNÉBRES SOLEILHAC**  
- Brioude - Tél. 04.71.74.97.73 et 06.76.36.44.71  
- Paulhaguet - Tél. 04.71.76.87.25  
- Brassac-les-Mines - Tél. 04.73.54.38.17

04 73 17 31 41 • [obseques@centrefrance.com](mailto:obseques@centrefrance.com)

**SAUGUES**

La famille BORDE  
très touchée par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié qui lui ont été témoignées lors du décès de

**Monsieur Gérard BORDE**  
survenu le 5 novembre 2022, à l'âge de 87 ans,  
remercie toutes les personnes qui par leur présence, leurs messages, envois de fleurs ou de plaques, se sont associées à sa peine.

PF Rousset.  
Condoléances sur [www.dansnoscoeurs.fr](http://www.dansnoscoeurs.fr)

**PUY-DE-DÔME  
ANNONCES  
LÉGALES**

Services juridiques et publications sur  
[www.centrefrance.fr/legales](http://www.centrefrance.fr/legales)

04.73.17.31.27  
[legales@centrefrance.com](http://legales@centrefrance.com)

**PUY-DE-DÔME  
RON DÉPARTEMENT**

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA  
CONCURRENCE**

**TRAVAUX**

Nom et adresse de l'acheteur  
Groupement de communes : CD 63 / Commune de VARNINES S/USON  
Coordonnées : Département du Puy-de-Dôme  
24 rue St-Eprit  
63093 Clermont Ferrand Cedex 1  
Objet du marché  
Aménagement de la RD. 996 en traversée d'agglomération  
Commune de VARNINES SUR USON  
Mode de passation  
Procédure adaptée ouverte  
Date limite de réception des offres  
12 décembre 2022 - 12 heures  
L'avis peut être consulté dans son intégralité sur le site du BOAMP  
sous la référence "22-152310" et les documents téléchargés sur  
[www.puy-de-dome.fr](http://www.puy-de-dome.fr)  
Date d'envoi du présent avis  
16 novembre 2022

**WE DES SOCIÉTÉS**

**GERANCE MANDAT**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 octobre 2022 à ALBIERE, la société BESSON CHAUSSURES, S.A.S. au capital de 19 992 360 euros, dont le siège social est 1 rue des Frères Montgoulier 63170 ALBIERE, immatriculée au R.L.S. de CLERMONT-FERRAND sous le numéro B 304 378 454, exploitant le fonds de commerce d'articles chaussants 36, Z.I. - 67 avenue d'Aubière - 63800 COURNON D'AUVERGNE a donné mandat en gérance-mandat au sens des dispositions des articles L1461 à 1464 du Code de Commerce à :

la société SARL BAUER DISTRIBUTION au capital de 2 000 euros, dont le siège social est 1 Rue des Frères Montgoulier - 63170 ALBIERE immatriculée au R.L.S. de CLERMONT-FERRAND sous le n° B 818 476 053.

En vertu dudit mandat de gestion, la société SARL BAUER DISTRIBUTION exploitera le fonds de commerce en qualité de gérant mandataire à compter du 1er septembre 2022 et jusqu'au 31 octobre 2023 sauf démission par l'une ou l'autre des parties par LRAR un mois avant la date effective de résiliation du contrat.

Pour avis et insertion

**TRIMS AUTO AUVERGNE**  
Société à responsabilité limitée impersonnelle  
Au capital de 9 000 euros  
Siège social : 10 Rue Nicolas Joseph Cognet  
63900 CLERMONT-FERRAND  
514 328 622 RCS CLERMONT-FERRAND

**AVIS DE MODIFICATIONS**

Aux termes des décisions en date du 15 novembre 2022, l'Association Unique a pris acte des démissions de Madame Cécilienne SCHNET et Monsieur Julien MONDES de leur fonctions de co-gérants. Meilleurs seront faits au RCS de CLERMONT-FERRAND

Pour avis le gérant

**SMART MANDAT, SAS au capital de 200,00 €,  
S IMPRISSE DU INCERTAINEMENT ISOPO LA ROCHE BLANCAHE.  
RCS n°9919 746 901 CLERMONT FERRAND.**

**CHANGEMENT D'ACTIVITE**

L'assemblée générale exceptionnelle du 17/10/2022, l'objet social a été modifié comme suit : LA COMMERCIALIZATION ET LA PUBLICATION SUR INTERNET D'ANNONCES IMMOBILIERES LA PRISE DE PARTICIPATION DANS TOUTE SOCIETE AVANT UN OBJET SIMILAIRE, COMMERCES DU COMPLEMENTAIRE ET FINIS DE GÉNÉRALISER TOUTES OPÉRATIONS COMMERCIALES POURVANT SE RATTACHER DIRECTEMENT À L'OBJET PRÉCITE OU À TOUTS OBJETS SIMILAIRES CONNEXES OU SUSCEPTIBLE D'EN FACILITER LA RÉALISATION.

**LAURE BACHISSON  
AVOCAT**

**CESSION DE FONDS DE  
COMMERCE**

Suivant acte sous seing privé en date à Clermont-Ferrand (63) du 7 novembre 2022, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de CLERMONT-FERRAND, le 8 Novembre 2022, référence 6304P01 2022 A 05056, la SEJARI NJ MARTIN représentée par Maître Ferry MARTIN demeurant 13 Cours Sablon 63000 CLERMONT-FERRAND, agissant les qualités de Liquidateur Judiciaire de la Société "LE BVO 5945", SAS au capital de 2.000 €, dont le siège social est situé à AMBERT (63600), 17 Boulevard Sully, immatriculée au RCS de CLERMONT-FERRAND sous le n° 831 196 019, désignée à cette fonction suivant Jugement du Tribunal de Commerce de CLERMONT-FERRAND du 23 juin 2022 et spécialement habilitée suivant Ordonnance du Juge-commissaire en date du 10 août 2022, a cédé à la société "MAILLIE BVO", SAS au capital de 4.000 €, dont le siège social est situé à AMBERT (63600), 17 Boulevard Sully, immatriculée au RCS de CLERMONT-FERRAND sous le n° 919 517 342, représentée par son Président en exercice, Monsieur Thierry LEVRE, un fonds de commerce de vente aux particuliers et professionnels, de tous produits d'épicerie, légumes et produits frais en général, charcuterie, salaisons, produits régionaux, fromages, en particulier sous label Bio et sous produits mêlés, sis et exploités 17 Boulevard Sully (63600) AMBERT, pour lequel le cédant est inscrit au registre du Commerce de CLERMONT-FERRAND et au Répertoire SIRENE sous le numéro 831 196 019 00026, moyennant le prix de 21.000 €, dont il a la possession depuis le 25 août 2022. Complé tenu de l'état de liquidation judiciaire du Cédant, il n'y a pas lieu de faire d'élection de domicile pour les éventuelles oppositions des créanciers antérieurs à la liquidation judiciaire, les créanciers ayant d'ores et déjà déclaré leurs créances. En revanche, pour les éventuels créanciers postérieurs, élection de domicile est faite en l'étude de la SEJARI NJ MARTIN telle qu'il est identifiée. Pour avis.

**Le portail d'avis de marchés publics le plus complet  
+ Plus de 20 000 appels d'offres publics**

**ANNONCES LÉGALES  
ET ADMINISTRATIVES**

**clermont  
auvergne  
métropole**

**AVIS**

**ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE L'ENTRÉE DE CLERMONT  
AUVERGNE MÉTROPOLITAINE**

Par délibération n° DL20220930 125 du 30 septembre 2022, Clermont Auvergne Métropole a adopté son Programme Local de l'habitat (PLH) 2023 /2028 sur les 21 communes du territoire. Cette délibération fait l'objet d'un affichage au siège de l'EPO et dans les 21 mairies des communes membres. La délibération peut être consultée au siège de Clermont Auvergne Métropole, 64 avenue de l'Union Soviétique 63007 Clermont-Ferrand, et sur le site Internet de la Métropole à l'adresse suivante : [www.clermontmetropole.eu](http://www.clermontmetropole.eu)

**Act & ROMANES  
ASSISSES**

1, place de la République  
63400 Pont-de-Château

**CHANGEMENT DE RÉGIME  
MATRIMONIAL**

Avis de changement de régime matrimonial  
Suivant acte reçu par Me Hadrien BITONTI, notaire à PONT DU CHATEAU, le 10 novembre 2022, M. Philippe Jean-Michel CHAPET et Mme Isabelle BAY, demeurant ensemble à COURPIERE (63120), nés M. à THIERS (63001) le 28 mars 1955 et Mme à CLERMONT-FD (63000) le 1er avril 1937, mariés à COURPIERE (63120) le 3 juillet 2021 sous le régime de la Communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont modifié leur régime matrimonial par l'apport à la communauté d'un bien sis à COURPIERE (63120) 13 rue de l'ancienne Mare-Puissavre, acquis par Mme CHAPET née BAY avant le mariage. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me BITONTI, notaire à PONT DU CHATEAU. En cas d'opposition, les époux pourront demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire de CHATEAULIN.

Pour avis et mention Me Hadrien BITONTI

**ME JE  
PRÉFET  
DU  
PUY-DE-DÔME**

**INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**SOCIÉTÉ LAITIÈRE DES VOLCANS D'AUVERGNE-COMMUNE DE  
SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE**

Une enquête publique d'une durée de 32 jours est ouverte du lundi 14 novembre 2022 à partir de 18h00 au jeudi 16 décembre 2022 à 18h00 sur le territoire de la commune de SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE à l'égard de la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société LAITIÈRE DES VOLCANS D'AUVERGNE.

Cette demande concerne le projet de développement de son activité de conditionnement de produits laitiers pour atteindre une capacité de production de 870 500 litres par jour en pointe et 200 millions de litres par an, implantés, au lieu-dit « Thèze » sur le territoire de la commune de SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE et relève des dispositions de l'article L189-L-4 du code de l'environnement.

Ce projet concerne les réalisations :

- au titre des installations classées sous les régimes :
  - autorisation :
  - 3542-3 : traitement et transformation de matières premières animales et végétales (régime IED),
  - 4130-20 : présence de substances liquides de toxicité 3
  - enregistrement : 2921-10 : installation de refroidissement
  - déclaration avec contrôle préalable : 2510-A-2, 4735-10, 1530-2
  - déclaration : 2661-1, 2825-1, 2862-3, 1532-2b
  - ou titre de la loi sur l'eau sous les régimes :
    - autorisation : 1120-1 : autorisation de prélèvement d'eau
    - déclaration : 1110 : déclaration de forage, 2150-2 : déclaration de rejet des eaux pluviales

Un exemplaire de ce dossier incluant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera déposé pendant toute la durée de l'enquête en mairie de SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE (siège de l'enquête) où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance :

- le lundi 14 novembre 2022
- les mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- le samedi de 9h00 à 12h00

Il sera également consultable sur le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme à l'adresse : [www.puy-de-dome.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.gouv.fr) (<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/industrie-agriculture-procedure-a-autorisation-2284.html>).

Il pourra également être consulté sur un poste informatique situé à la préfecture du Puy-de-Dôme - bâtiment rue d'Assas-bureau de l'environnement - 5ème étage à Clermont-Ferrand, aux heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 9h15 à 16h00 (17h30 le vendredi).

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a désigné M. Alain PALLET, ingénieur GDF, remis, en qualité de commissaire-enquêteur chargé de conduire l'enquête publique relative à la demande susvisée.

Il recevra, en personne, les observations du public en mairie de SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE les :

- lundi 14 novembre 2022 de 14h00 à 17h00
- samedi 26 novembre 2022 de 09h00 à 12h00
- vendredi 02 décembre 2022 de 09h00 à 12h00
- lundi 05 décembre 2022 de 14h00 à 17h00
- jeudi 15 décembre 2022 de 14h00 à 18h00

Toute personne ayant des observations et propositions à présenter pourra :

- soit les inscrire sur le registre ouvert en mairie à cet effet, pendant toute la durée de l'enquête,
- soit, à l'occasion de ses présentations, les faire connaître oralement ou commissaire enquêteur qui les consignera dans un procès-verbal,
- soit les adresser, en mairie de Saint-Genès-Champanelle, siège de l'enquête publique, par lettre simple ou recommandée à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête
- soit les communiquer par voie dématérialisée à l'adresse suivante : [pref-enquetes-publiques-environnement@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques-environnement@puy-de-dome.gouv.fr). Ces observations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme (<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/industrie-agriculture-procedure-a-autorisation-2284.html>).

Toute personne peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet du Puy-de-Dôme - Bureau de l'environnement.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de la Société LAITIÈRE DES VOLCANS D'AUVERGNE - Thèze - 63122 SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE (Aime Picaut, tél : 07 62 36 48 05).

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance à la préfecture du Puy-de-Dôme, sur son site internet ([www.puy-de-dome.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.gouv.fr)), et en mairie de SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, la demande donnera lieu à une décision d'autorisation assortie de prescriptions ou de refus, prise par arrêté du préfet du Puy-de-Dôme.

Le présent avis est affiché en mairies de Saint-Genès-Champanelle (commune d'implantation), Aysat, Chamont, Romagnat, et Cayot (communes limitrophes par le rayon d'affichage de 3 km).

**ME JE  
PRÉFET  
DU  
PUY-DE-DÔME**

**ME JE  
PRÉFET  
DE LA CORREZE**

**AVIS D'ENQUÊTE D'UTILITÉ  
PUBLIQUE ET PARCELLAIRE**

Mise en conformité des périmètres de protection des forages de Mazon F1 et F2 Commune de Mazon

Une enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire est ouverte, du mardi 29 novembre 2022 à 14 h au vendredi 16 décembre 2022 à 12 h sur le projet présenté par le Conseil Départemental de la Corrèze relatif à la mise en conformité des périmètres de protection des points d'eau destinés à la consommation humaine des forages de Mazon F1 et F2 situés sur la commune de Mazon.

Les forages de Mazon F1 et F2 alimentent le Centre Hospitalier du Puy d'Espérance situé sur la commune de Monestier-Ménils.





# ANNONCES LÉGALES

28-01630131

## DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une détermination en date du 25 mars 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société **FORGE ET MARECHALERIE GUINBAT**, société par actions simplifiée au capital social de 2000 euros, dont le siège social est situé Les Berthons, 93230 SAINT-JACQUES-D'AMBUR, immatriculée au RCS CLERMONT-FERRAND sous le numéro 981 978 523 à compter de la dissolution anticipée de la Société à compter du 25 mars 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Evart Guinat, demeurant ORCET 83670 4 Impasse du Poumey, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé ORCET 83670 4 Impasse du Poumey. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de CLERMONT-FERRAND, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

28-01630182

## GREEN WAY.

SARL en liquidation  
Au capital de 86 100 euros  
Siège social : 25 Rue Brézet 63000 CLERMONT-FERRAND  
Siège de liquidation : 44 rue de Lisbonne 63200 VICHY  
RCS CLERMONT-FERRAND 092 080 231

Aux termes d'une décision en date du 30/09/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Christophe DA SILVA, demeurant 44 Rue de Lisbonne 63200 VICHY, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 44 rue de Lisbonne 63200 VICHY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Clermont-Ferrand, en annexe au RCS.

28-01630085

## RAIATEA

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 48 800 €  
Siège social : 27 Rue de Valenciennes 63000 CLERMONT-FERRAND  
SIREN 499 432 088  
RCS CLERMONT-FERRAND

L'AGÉ du 30 Septembre 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

M. Patrick FOURNOL, et 38, Route de Champlot 63880 DURTEL, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation devront être adressés et notifiés au 30 bis, Avenue Thémale 63400 CHAMPIERES, lieu du siège de la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Clermont-Ferrand, en annexe au RCS.

Pour avis  
Le Liquidateur

28-01630063

## NJC PATRIMOINE

SCI au capital de 1000 €  
3 Rue Edmond Rostand  
63110 ALLIANT  
829294771 RCS CLERMONT-FERRAND

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 07/10/2022 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 07/10/2022, nommé en qualité de liquidateur M. JACQUOT Jérôme, 19 Rue Henri de Montherlant 63430 PONT DU CHATEAU et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur.

Mention en sera faite au RCS de Clermont-Ferrand

Pour avis  
Le Liquidateur

28-01630274

## AVIS DE DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15/10/2022 a décidé la dissolution de la SARL SOCIETE ENTREPRISE GENESTIER, au capital de 7 822 €, 35 Route de Vichy, 63310 RANDAN, immatriculée au RCS de CLERMONT-FERRAND : 418.530.135 et sa mise en liquidation amiable à compter du 15/10/2022.

Monsieur BOLLICHE Jean-Yves, demeurant 13 Rue du 8 Mai 1945, 63270 SAINT-YORRE est nommé en qualité de liquidateur de la société, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de CLERMONT-FERRAND.

Pour avis  
Le liquidateur

28-01630232

## SCI C.S.J.T.

SCI au capital de 2 000 €  
Siège social : 26 Boulevard Lavaletier  
63000 CLERMONT-FERRAND  
RCS CLERMONT-FERRAND 023 795 979

L'Assemblée générale extraordinaire du 20/10/2022 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/11/2022. Elle a nommé pour une durée limitée en qualité de liquidateur Madame COURAT Sandrine, demeurant Lieu dit Les Rouchiloux, 63190 ORLEAT et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce CLERMONT-FERRAND.

Sandrine COURAT

## ANNONCES ADMINISTRATIVES

0630241

clermont  
auvergne  
métropole

## CLERMONT AUVERGNE METROPOLE GEYRAT MODIFICATION DU PERIMETRE DE DROIT DE PREEMPTION

Modification du Périmètre du Droit de Préemption Urbain de GEYRAT.  
Par Délibération en date du 30 septembre 2022, le Conseil Métropolitain de Clermont Auvergne Métropole a approuvé la modification du périmètre de Droit de Préemption Urbain sur les zones U1 et AU.

0630560

Agence Régionale de Santé  
d'Auvergne-Rhône-Alpes  
Délegation départementale  
du Puy-de-Dôme

## Arrêté préfectoral n°20221498 du 7 octobre 2022

autorisant la distribution au public d'eau destinée à la consommation humaine et le prélèvement au titre du code de l'environnement et déclarant d'utilité publique la délimitation des aires souterraines, l'instauration des périmètres de protection du point d'eau et les travaux correspondants pour les captages PUTIS 1 et 2 du MAIR D'ENVAL et NOUVEAU FORAGE DU MAIR D'ENVAL, situés sur la commune d'Orcinis

et au bénéfice de Clermont Auvergne Métropole  
Cet arrêté est affiché en mairie d'Orcinis

0630248

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### société PHOTOSOL Développement

## Projet de construction de la centrale photovoltaïque du Gondrat et Vica communes de Culhat et Bulhon

Une enquête publique est ouverte du lundi 14 novembre 2022 à 14h00 au soir jusqu'au mardi 15 novembre 2022 à 12h00 sur le projet présenté par la société PHOTOSOL Développement relatif à la construction d'un centrale photovoltaïque au sol sur les communes de Culhat et Bulhon.

L'enquête publique est conduite dans le cadre de l'instruction des demandes de permis de construire n° 083 053 21 LD015 déposée le 10 novembre 2021 en mairie de Bulhon et n° 083 131 21 LD023 déposée le 4 novembre 2021 en mairie de Culhat par la société PHOTOSOL Développement.

Le projet de centrale photovoltaïque au sol du Gondrat et Vica sur les communes de Culhat et Bulhon s'implante sur une superficie d'environ 55 ha. La puissance estimée de cette centrale est de 103 MWc, pour une production envisagée de 127 GWh/an. Les éléments constitutifs du dossier comprennent notamment une étude d'impact, son résumé non technique, les avis des services consultés ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, à la mairie de Culhat, siège de l'enquête, et à la mairie de Bulhon pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture des locaux soit :

- mardi de 14h00 à 19h00
- mercredi de 19h30 à 19h30
- jeudi de 8h00 à 12h00

Le présent avis, l'arrêté d'ouverture d'enquête seront publiés sur le site internet des services de l'état dans le Puy-de-Dôme à la rubrique : <https://www.puy-de-dome.gouv.fr/photovoltaïque-r1366.html>

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Monsieur Patrick Mironowki, Architecte-Urbaniste honoraire est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il recevra les observations du public (dans le respect des mesures barrières pour faire face à l'épidémie de Covid 19) :

- lundi 14 novembre 2022 de 14 h à 17 h
- samedi 3 décembre 2022 de 9 h à 12 h
- vendredi 9 décembre 2022 de 14 h à 17 h
- à la mairie de Bulhon :
- mardi 22 novembre 2022 de 14 h à 17 h
- jeudi 15 décembre 2022 de 9 h à 12 h

Les observations pourront être formulées selon les modalités suivantes :

- en les consignait sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Culhat et Bulhon,
- en les exprimant directement et oralement au commissaire-enquêteur pendant ses permanences,
- par correspondance, au commissaire-enquêteur, à la mairie de Culhat, siège de l'enquête, ou elles seront annexées au registre d'enquête,
- par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-4290@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4290@registre-dematerialise.fr)
- en faisant formuler sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4290>

Les observations transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé susvisé.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est :

Mme JEAN-CUOT (responsable Développement) - société PHOTOSOL Développement - 41-42, rue de la Botte - 75005 PARIS - tel : 06 42 40 08 59 - courriel : [jacquot@photosol.fr](mailto:jacquot@photosol.fr)

A la fin de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur en mairie de Culhat et Bulhon, ou sur le site internet des services de l'état dans le Puy-de-Dôme, à la rubrique : <https://www.puy-de-dome.gouv.fr/photovoltaïque-r1366.html>

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de l'enquête est un arrêté préfectoral accordant le permis de construire avec ou sans prescription, ou refusant le permis de construire.

9630483

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE INSTALLATIONS CLASSES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

## SOCIÉTÉ LAITIÈRE DES VOLCANS D'AUVERGNE COMMUNE DE SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE

Une enquête publique d'une durée de 32 jours est ouverte du lundi 14 novembre 2022 à partir de 14h00 au jeudi 15 décembre 2022 à 18h00 sur le territoire de la commune de SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE à l'égard de la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société LAITIÈRE DES VOLCANS D'AUVERGNE.

Cette demande concerne le projet de développement de son activité de conditionnement de produits laitiers pour atteindre une capacité de production de 870 500 litres par an en pointe et 203 millions de litres par an, implantée, au lieu-dit « Thaix » sur le territoire de la commune de SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE et relève des dispositions de l'article L 181-1-2° du code de l'environnement.

- Ce projet concerne les critères suivants :
- au titre des installations classées sous les régimes :
    - autorisation ; 3542-3 : traitement et transformation de matières premières animales et végétales (fabricue IED), 4130-2a : présence de substances liquides de toxicité 3 - autorisation ; 2821-1a : installation de refroidissement
    - déclaration avec contrôle périodique : 2910-A-2, 4735-1b, 1530-2
    - déclaration : 2861-1-c, 2925-1, 2882-3, 1532-2b
    - au titre de la Loi sur l'Eau sous les régimes :
      - autorisation ; 1120-1 : autorisation de prélèvement d'eau
      - déclaration ; 1110 déclaration de forage, 2150-2 déclaration de rejet des eaux pluviales

Un exemplaire de ce dossier incluant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera déposé pendant toute la durée de l'enquête en mairie de SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE (siège de l'enquête) où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance :

- le lundi de 14h00 à 18h00
  - les mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
  - le samedi de 9h00 à 12h00
- Il sera également consultable sur le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme à l'adresse : [www.puy-de-dome.gouv.fr/industrie-agriculture-procedure-d-autorisation-22894.html](http://www.puy-de-dome.gouv.fr/industrie-agriculture-procedure-d-autorisation-22894.html).
- Il pourra également être consulté sur un poste informatique situé à la préfecture du Puy-de-Dôme - bâtiment rue d'Assas - Bureau de l'environnement - 5<sup>ème</sup> étage à Clermont-Ferrand, aux heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h15 à 16h00 (15h30 le vendredi).

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a désigné M. Alain PAULLET, ingénieur GDR, rattaché, en qualité de commissaire-enquêteur chargé de conduire l'enquête publique relative à la demande susvisée.

Il recevra, en personne, les observations du public en mairie de SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE les :

- Lundi 14 novembre 2022 de 14h00 à 17h00
- Samedi 28 novembre 2022 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 02 décembre 2022 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 08 décembre 2022 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 15 décembre 2022 de 15h00 à 18h00

Toute personne ayant des observations et propositions à présenter pourra :

- soit les inscrire sur le registre ouvert en mairie à cet effet pendant toute la durée de l'enquête,
- soit, à l'occasion de ses permanences, les faire connaître oralement au commissaire-enquêteur qui les consignera dans un procès-verbal,
- soit les adresser, au maire de Saint-Genès-Champanelle, siège de l'enquête par lettre simple ou recommandée à l'attention du commissaire-enquêteur qui les annexera au registre d'enquête

Il est recommandé de joindre à l'adresse susvisée : pré-enquête-publique@puy-de-dome.gouv.fr, les observations et propositions formulées par courrier électronique, sur sa demande et à ses frais, obtenus avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête. A l'issue de la procédure, la demande donnera lieu à une décision d'autorisation assortie de prescriptions relatives au point de vue de l'environnement.

Le présent avis est affiché en mairie de Saint-Genès-Champanelle (commune d'implantation), Aydat, Chanonat, Romagnat, et Ceyrat (communes impactées par le rayon d'affichage de 3 km).

0630080

AGGLO  
PAYS  
D'ISSOIRE

## Agglo Pays d'Issoire Direction de l'Aménagement du Territoire AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE DECLARATION DE PROJET N°1 SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE COUDES

Par arrêté du Président en date du 30 septembre 2022, une enquête publique est ouverte pour la déclaration de projet n°1 sur le PLU de Coudes.

Le projet ci-dessus visé avec les pièces à l'appui, dont l'évaluation environnementale et l'avis de l'Autorité Environnementale, sera déposé à la Mairie de Coudes, siège de l'enquête, pendant 33 jours consécutifs

Du lundi 21 novembre 2022 à 8h00 au vendredi 23 décembre 2022 à 18h00

à la Mairie de Coudes, 18 avenue Jean Jaurès - 63114 Coudes - de 8h à 12h et de 14h à 18h et les mardis, mercredis et vendredis de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Le dossier sera également consultable à partir du site internet de l'Agglo Pays d'Issoire : [www.cspissoire.fr](http://www.cspissoire.fr) ou sur un ordinateur mis gracieusement à la disposition du public pour consulter le dossier à la mairie de Coudes.

Les observations qui pourraient être faites sur ledit projet seront consignées sur un registre ouvert à cet effet en mairie, ou adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire-Enquêteur - Enquête publique relative à la Déclaration de projet n°1 sur le PLU de Coudes - Mairie - 18 avenue Jean Jaurès - 63114 Coudes ou par mail à l'adresse suivante : [enquete-pp1.coudes@cpissoire.fr](mailto:enquete-pp1.coudes@cpissoire.fr).

Les observations transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de l'Agglo ([www.cspissoire.fr](http://www.cspissoire.fr)), les autres observations seront tenues à la disposition du public, en Mairie de Coudes. Les courriers et courriels doivent impérativement parvenir au plus tard le vendredi 23 décembre 2022 à 16h00, heure de clôture de l'enquête publique.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en Mairie de Coudes aux jours et heures suivants :

- lundi 21 novembre 2022 de 8h00 à 11h30
- mercredi 7 décembre 2022 de 9h00 à 12h00
- vendredi 23 décembre 2022 de 14h00 à 18h00.

Monsieur Bernard CHAUSADE, fonctionnaire au ministère du budget, a été désigné commissaire-enquêteur.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à disposition du public en Mairie de Coudes, à la direction de l'Aménagement du territoire de l'Agglo Pays d'Issoire et sur son site internet à l'adresse suivante : [www.cspissoire.fr](http://www.cspissoire.fr). Le projet de déclaration de projet n°1 sur le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et des avis des partenaires, sera approuvé par délibération du conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée auprès de Madame Emilie BAROE, responsable Urbanisme - Planification, et Madame Emmanuelle AVILLE, assistantes Urbanisme, à l'Agglo Pays d'Issoire (20 Rue de la Liberté - 83500 Issoire - tel : 04 76 62 20 00).

**Transmettez-nous  
vos annonces  
et vos instructions  
de facturation sur  
[annonces@semeur.com](mailto:annonces@semeur.com)**

**Donnez-nous  
votre adresse mail  
pour recevoir  
votre attestation.**



# Annonces classées

## AMBERT LIVRAOIS FOREZ

Délégation collégiale n°1 du PLU de la Vallée de l'Anca

Le public est informé que par délibération n° 28 en date du 29 septembre 2022, le conseil communautaire d'Ambert Livradois Forez (ALF) a prescrit la révision collégiale n°1 du PLU de la Vallée de l'Anca. Un registre de concertation sera disponible dès l'ensemble des communes concernées par la procédure et au siège de l'ALF. La délibération sera affichée pendant une durée de 1 mois au siège de l'ALF et dans les communes.

Agglo Pays d'Issoire

### AVIS

#### MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHÂTIGNAC

Par arrêté du Président en date du 19 octobre 2022, l'Agglo Pays d'Issoire a adopté en objectif la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Châtignac. Le texte de cet arrêté est affiché au siège de l'Agglo Pays d'Issoire et à la mairie de Châtignac pour une durée d'un mois.

M. le Maire

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Société PHOTOSOL Développement. Projet de construction de la centrale photovoltaïque du Gondardet à Vico Communauté de Communes de Culhat et Bulhon.

Une enquête publique est ouverte du lundi 14 novembre 2022 à 14h00 ou jeudi 15 décembre 2022 à 12h00 sur le projet présenté par la société PHOTOSOL Développement relatif à la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur les communes de Culhat et Bulhon. L'enquête publique est conduite dans le cadre de l'instruction des demandes de permis de construire n° 063 058 21 1005 déposés le 30 novembre 2021 en mairie de Bulhon et n° 063 131 21 10023 déposés le 4 novembre 2021 en mairie de Culhat par la société PHOTOSOL Développement. Le projet de centrale photovoltaïque au sol du Gondardet et Vico sur les communes de Culhat et Bulhon s'implante sur une superficie d'environ 95 ha, la puissance estimée de cette centrale est de 109 MWc, pour une production estimée de 127 GWh/an.

Les éléments constitutifs du dossier comprennent notamment une étude d'impact, son résumé non technique, les avis des services consultés ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, à la mairie de Culhat, siège de l'enquête, et à la mairie de Bulhon pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture des bureaux soit : Mairie de Culhat : - lundi de 18h30 à 17h00 - mardi, mercredi, jeudi de 9h00 à 12h00 - vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h30 à 17h00 Mairie de Bulhon : - mardi de 14h00 à 18h00 - mercredi de 18h30 à 16h30 - jeudi de 9h00 à 12h00

Le présent avis, l'arrêt d'ouverture d'enquête seront publiés sur le site internet des services de l'Etat dans le Pays-de-Dôme à la rubrique : <https://www.pays-de-dome.gouv.fr/photovoltaique-1366.html> le dossier d'enquête publique est consultable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Monsieur Patrick Mirowski, Architecte-Urbaniste honoraire est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il recevra les observations du public (dans le respect des mesures barrières pour faire face à l'épidémie de Covid 19) :

- à la mairie de Culhat : - lundi 14 novembre 2022 de 14 h à 17 h - samedi 3 décembre 2022 de 9 h à 12 h - vendredi 9 décembre 2022 de 14 h à 17 h

- à la mairie de Bulhon : - mardi 22 novembre 2022 de 14 h à 17 h - jeudi 15 décembre 2022 de 9 h à 12 h

Les observations pourront être formulées selon les modalités suivantes : - en les consignait sur le registre ouvert à cet effet en mairies de Culhat et Bulhon, - en les exprimant directement et oralement au commissaire-enquêteur pendant ses permanences,

- par correspondance, au commissaire-enquêteur, à la mairie de Culhat, siège de l'enquête, où elles seront annexées au registre d'enquête, - par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-4290@pre-gistre-demercure.fr](mailto:enquete-publique-4290@pre-gistre-demercure.fr)

ou en les formulant sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-demercure.fr/4290>

Les observations transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé susvisé.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : Mme JACQUOT (responsable Développement) - société PHOTOSOL Développement - 40-42, rue de la Boule - 75008 PARIS - tél : 06 42 40 08 09 - courriel : [sophie.jacquot@photosol.fr](mailto:sophie.jacquot@photosol.fr)

À la fin de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur en photos de Culhat et Bulhon, ou sur le site internet des services de l'Etat dans le Pays-de-Dôme à la rubrique : <https://www.pays-de-dome.gouv.fr/photovoltaique-1366.html> La décision susceptible d'être prise à l'issue de l'enquête est un arrêté préfectoral coordonné le permis de construire avec ou sans prescription, ou refusant le permis de construire.

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
SOCIÉTÉ LAITIÈRE DES VOLCANS D'Auvergne - COMMUNE DE SAINT-GENÈS-CHAMPAGNELLE

Une enquête publique d'une durée de 32 jours est ouverte du lundi 14 novembre 2022 à partir de 14h00 au jeudi 15 décembre 2022 à 18h00 sur le territoire de la commune de SAINT-GENÈS-CHAMPAGNELLE à l'égard de la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société LAITIÈRE DES VOLCANS D'Auvergne.

Cette demande concerne le projet de développement de son activité de conditionnement de produits laitiers pour atteindre une capacité de production de 870 500 litres par jour en pointe et 200 millions de litres par an, implantés, au lieu-dit « Thex » sur le territoire de la commune de SAINT-GENÈS-CHAMPAGNELLE et relève des dispositions de l'article L.161-12° du code de l'environnement.

Ce projet concerne les rubriques :  
- au titre des installations classées sous les régimes :  
- autorisation :

- 3542-3: traitement et transformation de matières premières animales et végétales (sûreté IED),
- 430-2a: présence de substances liquides de toxicité 3
- surveillance : 2521a: installation de refroidissement
- déclaration avec contrôle périodique. 2910-A-2, 4735-1b, 1630-2
- déclaration : 2661-1-c, 2925-1, 2662-3, 6532-2 ou titre de loi sur l'eau sous les régimes :  
- autorisation : 1120-1: autorisation de prélèvement d'eau  
- déclaration : 110 déclaration de forage, 2150-2 déclaration de rejet des eaux pluviales

Un exemplaire de ce dossier incluant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera déposé pendant toute la durée de l'enquête en mairie de SAINT-GENÈS-CHAMPAGNELLE (siège de l'enquête) où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance :

- le lundi de 14h00 à 18h00
- les mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- le samedi de 9h00 à 12h00

Le site également consultable sur le site internet de la préfecture du Pays-de-Dôme à l'adresse : <http://www.pays-de-dome.gouv.fr> (<http://www.pays-de-dome.gouv.fr/industrie-agriculture-procedure-d-autorisation-42884.html>).

Il pourra également être consulté sur un poste informatique situé à la préfecture du Pays-de-Dôme - bâtiment rue d'Assas - bureau de l'environnement - même étage à Clermont-Ferrand, aux heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 9h15 à 16h00 (15h30 le vendredi).

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a désigné M. Alain PAULET, ingénieur GDF, retraité, en qualité de commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique relative à la demande susvisée.

Si besoin, en personne, les observations du public en mairie de SAINT-GENÈS-CHAMPAGNELLE les :  
- lundi 14 novembre 2022 de 14h00 à 17h00  
- samedi 26 novembre 2022 de 09h00 à 12h00  
- vendredi 12 décembre 2022 de 09h00 à 12h00  
- jeudi 08 décembre 2022 de 14h00 à 17h00  
- jeudi 15 décembre 2022 de 14h00 à 18h00

Toute personne ayant des observations et propositions à présenter pourra :

- soit les inscrire sur le registre ouvert en mairie à cet effet pendant toute la durée de l'enquête,
- soit, à l'occasion de ses permanences, les faire connaître oralement au commissaire enquêteur qui les consignera dans un procès-verbal,
- soit les adresser, en mairie de Saint-Genès-Champagnelle, siège de l'enquête publique, par lettre simple ou recommandée à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête
- soit les communiquer par voie dématérialisée à l'adresse suivante : [pref-enquetes-publiques-env@pays-de-dome.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques-env@pays-de-dome.gouv.fr). Ces observations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture du Pays-de-Dôme (<http://www.pays-de-dome.gouv.fr/industrie-agriculture-procedure-d-autorisation-42884.html>).

Toute personne peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet du Pays-de-Dôme - Bureau de l'environnement.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de la Société LAITIÈRE DES VOLCANS D'Auvergne - lieu : 63122 SAINT-GENÈS-CHAMPAGNELLE (Mairie Préalé), tél : 07 62 36 48 05.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance à la préfecture du Pays-de-Dôme, sur son site internet ([www.pays-de-dome.gouv.fr](http://www.pays-de-dome.gouv.fr)), et en mairie de SAINT-GENÈS-CHAMPAGNELLE du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, pendant une durée d'un an à compter de la date de l'enquête.

À l'issue de la procédure, la demande donnera lieu à une décision d'autorisation assortie de prescriptions ou de refus, prise par arrêté du préfet du Pays-de-Dôme.

Le présent avis est affiché en mairies de Saint-Genès-Champagnelle (commune d'implantation), Ajoux, Chassoux, Romagnat, et Cayat (communes rattachées par le rayon d'office de 3 km).

**AGENCE**  
Votre partenaire LOCAL pour vos discussions NATIONALES

**AVIS**  
Arrêté préfectoral n° 20221498 du 7 octobre 2022

Autorisant la distribution au public d'eau destinée à la consommation humaine et le prélèvement au titre du code de l'environnement et décret relatif à l'étiquetage public de la dérivation des eaux souterraines, l'installation des yérimères de protection du point d'eau et les travaux correspondants pour les captages PUIS 1 et 2 du MAIR D'ENVAL et NOUVAUPORAGE DU MAIR D'ENVAL, situés sur le territoire de la commune d'Orches et au bénéfice de Clermont Auvergne Métropole.

Cet arrêté est affiché en mairie d'Orches.

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
DECLARATION DE PROJET N°1 SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE COUDÈS

Par arrêté du Président en date du 03 octobre 2022, une enquête publique est ouverte pour la déclaration de projet n°1 sur le PLU de Coudecs.

Le projet ci-dessus visé avec les pièces à l'appui, dont l'évaluation environnementale et l'avis de l'Autorité Environnementale, sera déposé à la Mairie de Coudecs, siège de l'enquête, pendant 33 jours consécutifs Du lundi 21 novembre 2022 à 8h ou vendredi 23 décembre 2022 à 18h et consultable par le public les mardi et jeudi de 10h à 12h et de 14h à 18h.

et les mercredi, mercredi et vendredis de 8h à 12h et de 14h à 17h. Le dossier sera également consultable à partir du site internet de l'Agglo Pays d'Issoire : [www.capsisole.fr](http://www.capsisole.fr) sur un ordinateur mis gratuitement à la disposition du public pour consulter le dossier à la mairie de Coudecs.

Les observations qui pourraient être faites sur ledit projet seront consignées sur un registre ouvert à cet effet en mairie, ou adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur - Enquête publique relative à la Déclaration de projet n°1 sur le PLU de Coudecs - Mairie - 18 avenue Jean Jaurès 63114 Coudecs ou par email à l'adresse suivante : [enquete-dp@capsisole.fr](mailto:enquete-dp@capsisole.fr)

Les observations transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de l'Agglo ([www.capsisole.fr](http://www.capsisole.fr)) ; les autres observations seront tenues à la disposition du public, en Mairie de Coudecs. Les courriers et courriels doivent impérativement parvenir au plus tard le vendredi 23 décembre 2022 à 16h00, heure de clôture de l'enquête publique.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en Mairie de Coudecs aux jours et heures suivants :

- lundi 21 novembre 2022 de 8h00 à 17h00,
- mercredi 7 décembre 2022 de 9h00 à 12h00,
- vendredi 23 décembre 2022 de 14h00 à 16h00.

Monsieur Bernard CHAUSSADE, fonctionnaire au ministère du budget, a été désigné commissaire enquêteur.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de Coudecs, à la direction de l'Aménagement du Territoire de l'Agglo Pays d'Issoire et sur son site internet à l'adresse suivante : [www.capsisole.fr](http://www.capsisole.fr). Le projet de déclaration de projet n°1 sur le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et des avis des partenaires, sera approuvé par délibération du conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée auprès de Madame Estelle BARGE, responsable Urbanisme-Planification, et Madame Emmanuelle SAVAILLE, assistante Urbanisme, à l'Agglo Pays d'Issoire (20 Rue de la Liberté - 63300 Issoire - Tél. : 04 75 62 20 00).

**LA MONTAGNE**  
SA Conseil d'Administration au capital de 609.796,07 €  
RCS de Clermont-Ferrand n° 855 200 199  
SIRET 855 200 199 005 10  
45, rue du Clos-Four - 63056 CLERMONT-FERRAND Cedex 2.  
Téléphone 04.73.17.37.17.  
N°TVA : FR40 855 200 199

Journal imprimé sur du papier recyclé/encadré produit au Canada à partir de fibres vierges issues de forêts gérées durablement. L'encadrage est issu d'un 60% de papier.

**PETITES ANNONCES**  
Votre petite annonce par téléphone ou par mail  
04.73.17.30.30  
[annonces.dp@centrefrance.com](mailto:annonces.dp@centrefrance.com)

**BONNES AFFAIRES**  
**AGRICULTURE**  
RECHERCHE TRACTEURS AGRICOLES, à partir de 1979, tous états, toutes marques, système hors service. CORNELOUP D., tél. 06.30.24.85.96, siret 751.289.349.00035 126699

**INFO SERVICE**  
**ARTISANS**  
RÉNOVATION maisonnerie, toiture... MC REMOND, tél. 06.33.42.98.25. 093478

**NETTOYAGE DE TOMES. MEMORIA SERVICES**, tél. 06.16.91.43.49. 079122

**VOTANCE**  
VOTANT INDIVIS, consulte dans tous les domaines, si rene 848876745, reçoit sur RDV... M. SANGARÉ, tél. 07.72.13.94.22. 128963

**GRAND MARABOUT AFRICAIN**, présentement après réussite, de 8 h à 21 h, siret 28539344... MONSIEUR KARI M., tél. 06.18.05.00.00. 126204

**MARIAGES RENCONTRES**  
**MARIAGES**

**GRATUIT JOURNAL D'ANNONCES**, envoi gratuit, sans frais de votre région... UNICIS, tél. 04.73.29.47.44 ou envoyez « journal » par sms ou 07.62.85.63.63. 135546

**FANTAS DE BELLES RENCONTRES**, appelez vite votre agence matrimoniale, 4000 00 années de réussite... ANNE-MARIE-CONSEILS, tél. 06.78.41.95.41, 140 rue Jean Jaurès Vichy, RDV possible à Thiers, Clermont ou Riom. 135387

**JACQUELINE**, vieille fille, ch. relation avec homme par téléphone au... HD, tél. 09.95.10.04.47, 0.80 €/min + prix appel, RC4870004089 134906

**EMILIE**, trop seule depuis divorce récent, ch compagnie téléphonique au... SD, tél. 08.95.10.16.00, 0.80 €/min + prix appel, RC570004089 134906



**ENQUETE PUBLIQUE DE DEMANDE D'AUTORISATION  
ENVIRONNEMENTALE**

**Projet de DEVELOPPEMENT D'ACTIVITE DU CONDITIONNEMENT DE  
PRODUITS LAITIERS**

**SOCIETE LAITIERE DES VOLCANS D'Auvergne**

**Commune de SAINT-GENES-CHAMPANELLE**

**Département du PUY DE DOME**

**Arrêtés préfectoraux 20221531 du 14 octobre 2022 et 20221756 du 30 novembre 2022**

**ANNEXE 2 – CERTIFICATS D’AFFICHAGE**





**CERTIFICAT D'AFFICHAGE (1)**

**ENQUÊTE PUBLIQUE**

ouverte sur le projet présenté par la société Laitière des Volcans d'Auvergne en vue d'augmenter la capacité d'exploitation d'une laiterie à « Theix » sur la commune de SAINT-GENES-CHAMPANELLE.

Le MAIRE de la commune de ROMAGNAT certifie que l'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE concernant le projet ci-dessus visé, a été affiché depuis le (2) 28/10/2022

jusqu'à la date de clôture de la période de consultation du public.

\* à la MAIRIE

Fait à

ROMAGNAT

le (date)

16/12/2022

LE MAIRE,



(1) à retourner S.V.P. à : PREFECTURE DU PUY-DE-DOME

Service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial  
Bureau de l'Environnement  
18, boulevard Desaix  
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

dès la fin de la période de consultation du public.

(2) Affichage : 15 JOURS au moins AVANT la période de consultation du public (28 octobre 2022)



# CERTIFICAT D'AFFICHAGE (1)

## ENQUÊTE PUBLIQUE

ouverte sur le projet présenté par la société Laitière des Volcans d'Auvergne en vue d'augmenter la capacité d'exploitation d'une laiterie à « Theix » sur la commune de SAINT-GENES-CHAMPANELLE.

Le MAIRE de la commune de SAINT-GENES-CHAMPANELLE certifie que l'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE concernant le projet ci-dessus visé, a été affiché depuis le (2) 20/10/2022

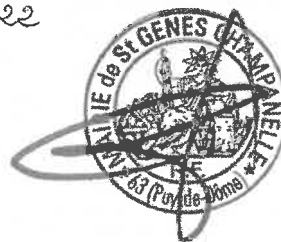
jusqu'à la date de clôture de la période de consultation du public.

\* à la MAIRIE

Fait à Saint - Genès - Champanelle

le (date) 16/12/2022

LE MAIRE,



(1) à retourner S.V.P. à : PREFECTURE DU PUY-DE-DOME

Service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial  
Bureau de l'Environnement  
18, boulevard Desaix  
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

dès la fin de la période de consultation du public.

(2) Affichage : 15 JOURS au moins AVANT la période de consultation du public (28 octobre 2022)





Mairie de SAINT-GENES-CHAMPANELLE

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE (1)****ENQUETE PUBLIQUE****PROLONGATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

ouverte sur le projet présenté par la Société Laitière des Volcans d'Auvergne concernant l'augmentation de capacité de sa production sur le territoire de la commune de SAINT-GENES-CHAMPANELLE..

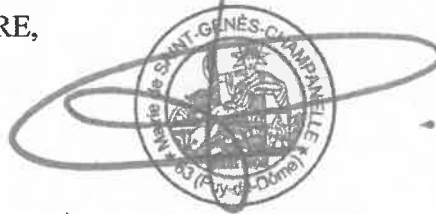
Le MAIRE de la commune de SAINT-GENES-CHAMPANELLE certifie que l'AVIS de prolongation d'enquête publique concernant le projet ci-dessus visé, a été affiché depuis le (2) **jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique.**

\* à la MAIRIE

Fait à *Saint - Genès - Champanelle*

le (date) *29/12/2022*

LE MAIRE,



(1) à retourner S.V.P. à : PREFECTURE DU PUY-DE-DOME  
Service de Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Bureau de l'Environnement  
18 bd Desaix  
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1  
dès la clôture de l'enquête publique.

(2) Affichage : pour le **jeudi 15 décembre 2022** délai de rigueur.

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE (1)**

**ENQUÊTE PUBLIQUE**

ouverte sur le projet présenté par la société Laitière des Volcans d'Auvergne en vue d'augmenter la capacité d'exploitation d'une laiterie à « Theix » sur la commune de SAINT-GÈNES-CHAMPANELLE.

Le MAIRE de la commune de SAINT-GÈNES-CHAMPANELLE certifie que l'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE concernant le projet ci-dessus visé, a été affiché depuis le (2) 20/10/2022

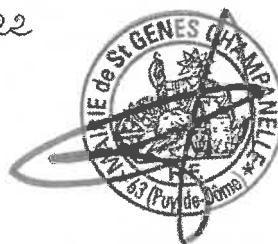
jusqu'à la date de clôture de la période de consultation du public.

\* à la MAIRIE

Fait à Saint - Genès - Champanelle

le (date) 16/12/2022

LE MAIRE,



(1) à retourner S.V.P. à : PREFECTURE DU PUY-DE-DOME  
Service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial  
Bureau de l'Environnement  
18, boulevard Desaix  
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

dès la fin de la période de consultation du public.

(2) Affichage : 15 JOURS au moins AVANT la période de consultation du public (28 octobre 2022)

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE (1)**

**ENQUETE PUBLIQUE**

**PROLONGATION DE L’ENQUETE PUBLIQUE**

ouverte sur le projet présenté par la Société Laitière des Volcans d’Auvergne concernant l’augmentation de capacité de sa production sur le territoire de la commune de SAINT-GENES-CHAMPANELLE..

Le MAIRE de la commune de CHANONAT certifie que l’AVIS de prolongation d’enquête publique concernant le projet ci-dessus visé, a été affiché depuis le (2) 06/12/22 jusqu’à la date de clôture de l’enquête publique.

\* à la MAIRIE

Fait à CHANONAT

le (date) 28/12/22



LE MAIRE

J. B. [Signature]

(1) à retourner S.V.P. à : PRÉFECTURE DU PUY-DE-DOME,  
Service de Coordination des Politiques Publiques  
et de l’Appui Territorial  
Bureau de l’Environnement  
18 bd Desaix  
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1  
dès la clôture de l’enquête publique.

(2) Affichage : pour le jeudi 15 décembre 2022 délai de rigueur.

# CERTIFICAT D'AFFICHAGE (1)

## ENQUÊTE PUBLIQUE

ouverte sur le projet présenté par la société Laitière des Volcans d'Auvergne en vue d'augmenter la capacité d'exploitation d'une laiterie à « Theix » sur la commune de SAINT-GENES-CHAMPANELLE.

Le MAIRE de la commune de CHANONAT  
certifie que l'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE concernant le projet ci-dessus visé, a été affiché  
depuis le (2) 18 octobre 2022

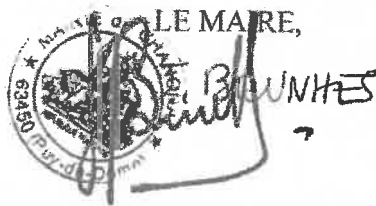
jusqu'à la date de clôture de la période de consultation du public.

\* à la MAIRIE

Fait à CHANONAT

le (date)

LE MAIRE,  
D. BRUNHES



(1) à retourner S.V.P. à : PREFECTURE DU PUY-DE-DOME

Service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial  
Bureau de l'Environnement  
18, boulevard Desaix  
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

dès la fin de la période de consultation du public.

(2) Affichage : 15 JOURS au moins AVANT la période de consultation du public (28 octobre 2022)



**CERTIFICAT D’AFFICHAGE (1)**

**ENQUETE PUBLIQUE**

**PROLONGATION DE L’ENQUETE PUBLIQUE**

ouverte sur le projet présenté par la Société Laitière des Volcans d’Auvergne concernant l’augmentation de capacité de sa production sur le territoire de la commune de SAINT-GENES-CHAMPANELLE..

Le MAIRE de la commune d’AYDAT certifie que l’AVIS de prolongation d’enquête publique concernant le projet ci-dessus visé, a été affiché depuis le (2) 14/12/2022 jusqu’à la date de clôture de l’enquête publique.

\* à la MAIRIE

Fait à Aydat

le (date) 30/12/2022

LE MAIRE,



(1) à retourner S.V.P. à : PREFECTURE DU PUY-DE-DOME  
Service de Coordination des Politiques Publiques  
et de l’Appui Territorial  
Bureau de l’Environnement  
18 bd Desaix  
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1  
dès la clôture de l’enquête publique.

(2) Affichage : pour le jeudi 15 décembre 2022 délai de rigueur.

# CERTIFICAT D'AFFICHAGE (1)

## ENQUÊTE PUBLIQUE

ouverte sur le projet présenté par la société Laitière des Volcans d'Auvergne en vue d'augmenter la capacité d'exploitation d'une laiterie à « Theix » sur la commune de SAINT-GENES-CHAMPANELLE.

Le MAIRE de la commune d'AYDAT certifie que l'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE concernant le projet ci-dessus visé, a été affiché ~~le (2)~~ le (2) **18/10/2022**

jusqu'à la date de clôture de la période de consultation du public.

\* à la MAIRIE

Fait à **Aydat**

le (date) **16/12/2022**

LE MAIRE,

**F. SEQUE**



(1) ~~à retourner~~ S.V.P. à : PREFECTURE DU PUY-DE-DOME

Service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial  
Bureau de l'Environnement  
18, boulevard Desaix  
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

dès la fin de la période de consultation du public.

(2) Affichage : 15 JOURS au moins AVANT la période de consultation du public (28 octobre 2022)

## ATTESTATION D’AFFICHAGE

Je soussigné, Mme PICARD Anne-Marie, Maire de CEYRAT certifie que :

- l'arrêté préfectoral N°2022-1531 du 14/10/2022 prescrivant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LAITERIE DES VOLCANS D'AUVERGNE portant sur le projet de développement de son activité de conditionnement des produits laitiers situé à THEIX sur le territoire de la Commune de Saint-Genès-Champanelle.

- l'arrêté préfectoral N°2022-1756 du 30/11/2022 portant prolongation de l'enquête publique jusqu'au 27 décembre 2022.

ont bien été affichés et apposés à l'emplacement réservé à cet effet en Mairie et ce, jusqu'au 27 décembre 2022.

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Ceyrat, le 10 JAN. 2023

Le Maire,



Anne-Marie PICARD.





**ENQUETE PUBLIQUE DE DEMANDE D'AUTORISATION  
ENVIRONNEMENTALE**

**Projet de DEVELOPPEMENT D'ACTIVITE DU CONDITIONNEMENT DE  
PRODUITS LAITIERS**

**SOCIETE LAITIERE DES VOLCANS D'Auvergne**

**Commune de SAINT-GENES-CHAMPANELLE**

**Département du PUY DE DOME**

**Arrêtés préfectoraux 20221531 du 14 octobre 2022 et 20221756 du 30 novembre 2022**

**1 – ARTICLES QUOTIDIEN LA MONTAGNE  
DES 20 ET 21 DECEMBRE 2022**



# Puy-de-Dôme → Actualité

**ÉCONOMIE** ■ Une enquête publique se poursuit jusqu'au 27 décembre, ponctuée par une réunion publique ce jeudi

## Questions autour de la laiterie de Theix

La laiterie de Theix, à Saint-Genès-Champanelle, sou-  
haite non seulement effec-  
tuer des travaux de mise  
aux normes mais aussi aug-  
menter son volume de pro-  
duction. Un deuxième volet  
qui interroge des riverains.

Cécille Chozal

cecille.chozal@centrefrance.com

Comme la quarantaine de membres que compte l'Association Saint-Genès-Environnement, Vincent Grangeon n'a rien de particulier contre la Société laitière des Volcans d'Auvergne, pas plus que contre l'industriel qui la dirige. Il n'oublie pas non plus que cette laiterie génère 126 emplois sur la commune de Saint-Genès-Champanelle. Toutefois, c'est un sentiment de surprise qui l'a envahi lorsqu'il a appris qu'une enquête publique était lancée suite au dépôt, par la laiterie, d'une demande de mise à jour de son permis d'exploitation.

### Doubler la capacité

« Cela lui permettrait de doubler sa capacité de production en passant de 108 millions de litres de lait à 200 millions de litres

ne-Alpes du conseil général de l'environnement et du développement durable a notamment pointé, dans son avis, plusieurs manques et des imprécisions. En particulier sur les usages de l'eau prélevée dans la nappe phréatique souterraine ; sur un bilan carbone ne permettant pas d'évaluer l'impact du projet sur les émissions de gaz à effet de serre ou encore sur des lacunes autour du risque incendie.

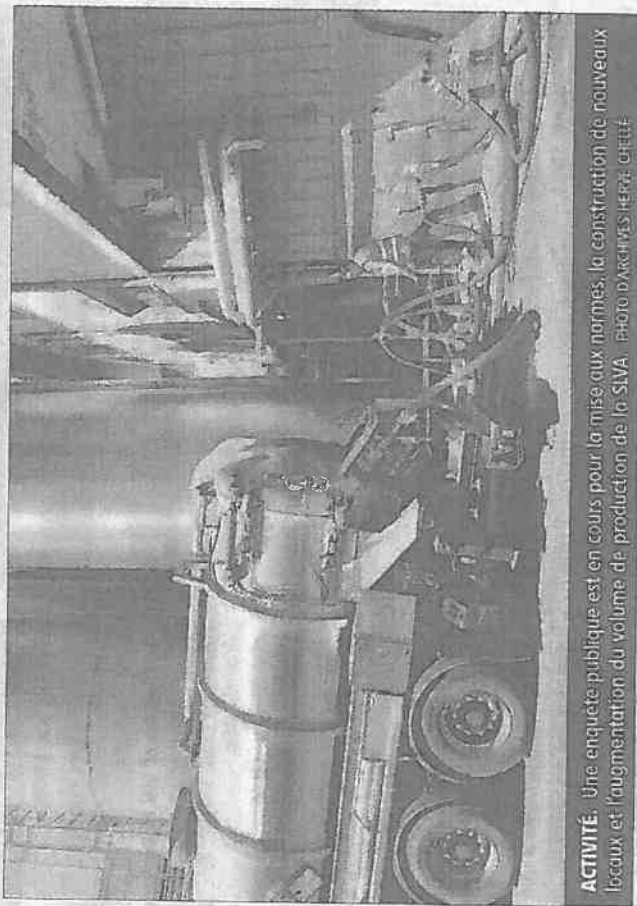
### Une réunion publique ce jeudi 22 décembre

La fédération départementale de pêche attend elle aussi des précisions quant aux éventuels impacts sur la nature environnante. Des précisions

qui seront peut-être apportées ce jeudi, lors d'une réunion publique.

Suite à la demande de l'association Saint-Genès-Environnement, l'enquête publique a été prolongée de douze jours. Elle prendra fin mardi 27 décembre, à 17 heures. Ce délai permettra d'organiser une réunion publique ce jeudi, à 19 heures, à la Maison des associations de Saint-Genès-Champanelle.

La direction de la laiterie, que nous avons contactée, nous a assuré avoir « pris note des inquiétudes de l'association et travailler dessus », et préférer garder la primauté de ses réponses pour ces échanges en direct avec les participants présents à la rencontre. ■



ACTIVITÉ. Une enquête publique est en cours pour la mise aux normes, la construction de nouveaux locaux et l'augmentation du volume de production de la SILVA. PHOTO D'ARCHIVES-HERO OHTÉF

de lait », débute le président de l'Association Saint-Genès-Environnement. « Ce qui nous inquiète particulièrement, c'est le prélevement important en quantité d'eau dans l'Auzon et dans la nappe phréatique. Que restera-t-il pour la biodiversité ? »

Une autre source d'inquiétude, c'est qu'il y aura,

selon lui, un problème d'accès au site industriel, car le site est coupé en deux. « L'industriel ne dit pas comment il va sécuriser la circulation sur la RD 96 », développe Vincent Grangeon.

Des odeurs de fermentation flottent également régulièrement dans l'air, selon l'association. Alors qu'en sera-t-il par la suite,

si les volumes augmentent ? La station d'épuration de prétraitement serait-elle capable de traiter tous ces nouveaux flux ?

L'Association Saint-Genès-Environnement n'est pas la seule à émettre non seulement des réserves mais aussi un avis défavorable quant à ce projet d'extension. La Mission régionale d'autorité environnementale Auvergne-Rhône-

### COMMENT FONCTIONNE L'ENQUÊTE ?

Jusqu'au 27 décembre. La dernière permanence du commissaire enquêteur se tiendra le 27 décembre, à la mairie, de 14 heures à 17 heures. Les personnes peuvent prendre connaissance de l'enquête publique à la mairie de Saint-Genès-Champanelle ou sur le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme ([www.puy-de-dome.gouv.fr/industrie-agriculture-procedure-d-autorisation-a2884.html](http://www.puy-de-dome.gouv.fr/industrie-agriculture-procedure-d-autorisation-a2884.html)). Les personnes souhaitant apporter une contribution peuvent inscrire leurs observations sur le registre ouvert en mairie, lors des permanences du commissaire enquêteur, les adresser en mairie ou encore les envoyer par mail à [pref-enquetes-publiquesenvironnement@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiquesenvironnement@puy-de-dome.gouv.fr).





## Economie

# Ils demandent des précisions à la laiterie SLVA, qui envisage de doubler sa capacité dans le Puy-de-Dôme

Publié le 20/12/2022 à 14h00

Site Internet La Montagne



Une enquête publique est en cours pour la mise aux normes, la construction de nouveaux locaux et d'augmentation du volume de production de la SLVA (photo d'archives) © Hervé Chellé

La laiterie de Theix, à Saint-Genès-Champanelle (Puy-de-Dôme), souhaite non seulement effectuer des travaux de mise aux normes mais aussi augmenter son volume de production. Un deuxième volet qui interroge des riverains.

Comme la quarantaine de membres que compte l'Association Saint-Genès-Environnement, Vincent Grangeon n'a rien de particulier contre la Production - Consommer local pour les fêtes : les Société laitière des Volcans d'Auvergne (SLVA), pas plus que contre l'industriel qui la dirige. Il n'oublie pas non plus que cette laiterie génère 126 emplois sur la commune de Saint-Genès-Champanelle.

Toutefois, c'est un sentiment de surprise qui l'a envahi lorsqu'il a appris qu'une enquête publique était lancée suite au dépôt, par la laiterie, d'une demande de mise à jour de son permis d'exploitation.

## Doubler la capacité

« Cela lui permettrait de doubler sa capacité de production en passant de 108 millions de litres de lait à 200 millions de litres de lait », débute le président de l'Association Saint-Genès-Environnement.

“ Ce qui nous inquiète particulièrement, c'est le prélèvement important en quantité d'eau dans l'Auzon et dans la nappe phréatique. Que restera-t-il pour la biodiversité ? ”

Une autre source d'inquiétude, c'est qu'il y aura, selon lui, un problème d'accès au site industriel, car le site est coupé en deux. « L'industriel ne dit pas comment il va sécuriser la circulation sur la RD 96 », développe Vincent Grangeon.

Des odeurs de fermentation flottent également régulièrement dans l'air, selon l'association. Alors qu'en sera-t-il par la suite, si les volumes augmentent? La station d'épuration de prétraitement sera-t-elle capable de traiter tous ces nouveaux flux?

## En attente de précisions

L'Association Saint-Genès-Environnement n'est pas la seule à émettre non seulement des réserves, mais aussi un avis défavorable quant à ce projet d'extension.

La Mission régionale d'autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes du conseil général de l'environnement et du développement durable a notamment pointé, dans son avis, plusieurs manques et des imprécisions. En particulier sur les usages de l'eau prélevée dans la nappe phréatique souterraine; sur un bilan carbone ne permettant pas d'évaluer l'impact du projet sur les émissions de gaz à effet de serre ou encore sur des lacunes autour du risque incendie.



Récevez par mail notre newsletter éco et retrouvez l'actualité des acteurs économiques de votre région

JE M'INSCRIS

Production - Consommer local pour les fêtes - les ...

## Une réunion publique ce jeudi 22 décembre

La fédération départementale de pêche attend, elle aussi, des précisions quant aux éventuels impacts sur la nature environnante. Des précisions qui seront peut-être apportées ce jeudi, lors d'une réunion publique.

Suite à la demande de l'association Saint-Genès-Environnement, l'enquête publique a été prolongée de douze jours. Elle prendra fin mardi 27 décembre, à 17 heures. Ce délai permettra d'organiser une réunion publique ce jeudi, à 19 heures, à la Maison des associations de Saint-Genès-Champanelle.

**A lire aussi :** [La Société laitière des volcans d'Auvergne, à Theix \(Puy-de-Dôme\), valorise son terroir et lance la marque "le petit Auvergnat"](#)

La direction de la laiterie, que nous avons contactée, nous a assuré avoir « pris note des inquiétudes de l'association et travailler dessus », et préférer garder la primeur de ses réponses pour ces échanges en direct avec les participants présents à la rencontre.

## Comment fonctionne l'enquête publique ?

---

La dernière permanence du commissaire enquêteur se tiendra le 27 décembre, à la mairie, de 14 heures à 17 heures.

Les personnes peuvent prendre connaissance de l'enquête publique à la mairie de Saint-Genès-Champanelle ou sur [le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme](#).

Les personnes souhaitant apporter une contribution peuvent inscrire leurs observations sur le registre ouvert en mairie, lors des permanences du commissaire enquêteur, les adresser en mairie ou encore les envoyer par mail à [pref-enquetes-publiquesenvironnement@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiquesenvironnement@puy-de-dome.gouv.fr).

**Gaëlle Chazal**

[gaelle.chazal@centrefrance.com](mailto:gaelle.chazal@centrefrance.com)

SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE ECONOMIE EMPLOI AGRICULTURE PUY-DE-DÔME

---

### A LIRE SUR LA MONTAGNE

**Actu - Détention immédiate pour un conducteur, le radar tronçon de l'A75 retiré...**  
**Les faits divers de ce vendredi en Auvergne**

La Montagne

**Justice - Le conducteur à l'origine d'un accident, était ivre et à contresens sur l'A75 : condamné, il sera incarcéré**

La Montagne

